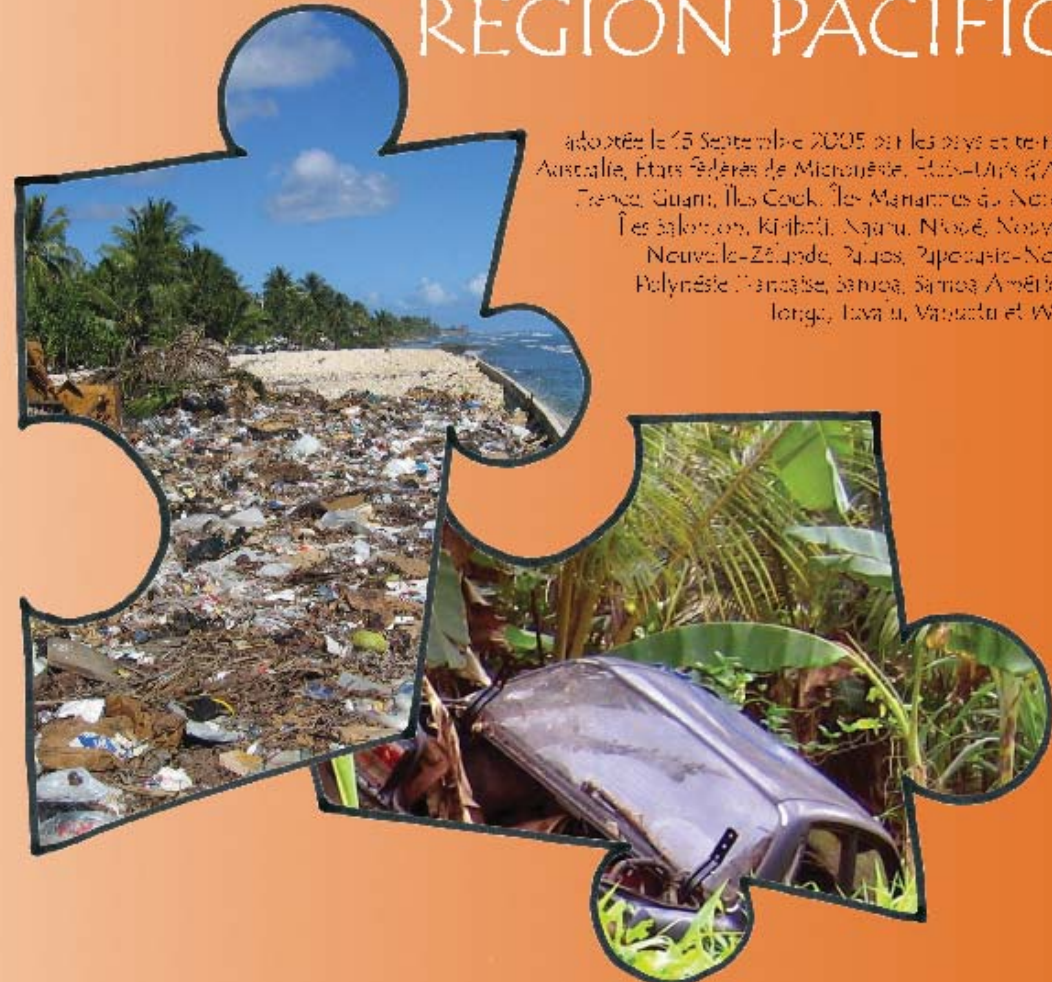




# Stratégie de gestion des déchets solides pour la RÉGION PACIFIQUE

adoptée le 15 Septembre 2005 par les pays et territoires suivants:  
Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji,  
France, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall,  
Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie,  
Nouvelle-Zélande, Palau, République de Nouvelle-Calédonie,  
Polynésie Française, Samoa, Samoa Américaines, Tokelau,  
Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna



**PROE**  
100 West Street, Suite 1000  
Honolulu, HI 96813  
Téléphone : 808 541 5000  
Fax : 808 541 5001  
E-mail : [proe@hawaii.gov](mailto:proe@hawaii.gov)

# Stratégie de gestion des déchets solides pour la région Pacifique

Adoptée le 15 septembre 2005 par les pays et territoires suivants :

Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna

**SPREP**

Secretariat of the  
Pacific Regional  
Environment  
Programme



**PROE**

Programme  
régional  
océanien de  
l'environnement

Catalogage avant publication du CID du PROE

Stratégie de gestion des déchets solides pour la région Pacifique — Apia, Samoa : PROE, 2006.

viii, 63 p. ; 29 cm.

Adoptée le 15 septembre 2005 par les pays et territoires suivants :  
Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

ISBN : 978-982-04-0319-2

1. Minimisation des déchets — Océanie 2. Réduction à la source (Gestion des déchets). 3. Conservation des ressources naturelles — Droit et législation — Océanie. 4. Enfouissement des déchets — Océanie. 5. Ordures et enlèvement des ordures — Océanie. I. Programme régional océanien de l'environnement.

363.728

Ce rapport a été préparé par le PROE avec l'assistance du JICA et de NZAid.

Édition et mise en page : Galumalemana Steven Percival

Imprimé par Commercial Printers Ltd, Apia, Samoa

PROE

P O Box 240

Apia (Samoa)

Tél. : (685) 21929 Fax : (685) 20231

Email : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

Site internet : [www.sprep.org](http://www.sprep.org)

© PROE 2006

Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement autorise la reproduction totale ou partielle du présent ouvrage à condition d'en mentionner la source.

# Avant-propos

L'augmentation actuelle de la production de déchets solides est une conséquence regrettable du développement que connaît l'ensemble de la région Pacifique. Il s'agit d'un problème de plus en plus vaste, exacerbé par les circonstances spécifiques de notre région : petites îles et atolls peu propices à l'enfouissement des déchets, importations excessives d'emballages non biodégradables et conditions naturelles difficiles limitant la durée de vie de nombreux biens de consommation. À cela s'ajoutent les longues distances séparant nos îles et les volumes relativement faibles de déchets qui entravent l'adoption généralisée de solutions traditionnelles comme le recyclage. La gestion durable des déchets apparaît donc comme un défi de taille.

Les déchets représentent un problème à la fois économique et écologique. Les pays océaniques tablent de plus en plus sur leur image touristique de « paradis terrestre » mais la présence de débris dans les rues et sur les plages ralentira cet important moteur économique. Les déchets accroissent également les coûts des soins de santé en augmentant la pollution et en favorisant la reproduction des moustiques qui sont à l'origine de maladies comme la dengue ou la malaria. L'absence de gestion des déchets coûte déjà cher à notre région.

La gestion des déchets offre en revanche des possibilités sérieuses. Sa forte visibilité signifie que toute amélioration saute aux yeux. La minimisation efficace des déchets suppose une collaboration étroite entre les collectivités et les entreprises d'une part et les gouvernements d'autre part. Cette collaboration contribuera à l'établissement de contacts et de réseaux qui permettront à leur tour d'aborder des problèmes sociaux plus délicats tels que la lutte contre la pauvreté.

Heureusement, l'application de nouvelles techniques, illustrée par la décharge semi-aérobique du Samoa, montre que l'amélioration de la gestion des déchets n'est pas nécessairement coûteuse. Kiribati et d'autres pays se sont attaqués au problème en taxant certains produits de sorte à financer les coûts associés à leur élimination. De telles mesures permettent d'intégrer les coûts de la gestion des déchets au prix d'achat, à l'instar du fameux système de consignation des emballages. L'Océanie a besoin d'innovations de ce type pour financer et améliorer durablement la gestion de ses déchets.

La Stratégie présentée dans ces pages est le fruit de plusieurs années de travail et a été soumise à un vaste processus de consultation. J'aimerais à cet égard remercier les agences japonaise, néo-zélandaise et australienne de coopération internationale (JICA, NZAid et AusAID) pour leur soutien à la gestion des déchets dans le Pacifique et leur assistance à l'élaboration de cette Stratégie. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité par le PROE à sa 16<sup>e</sup> Conférence annuelle, en 2005. Elle définit les aspects sur lesquels les Pays membres et le Secrétariat se concentreront au cours des 10 années à venir.

Si les priorités peuvent légèrement varier d'un pays et d'une année à l'autre, il est évident que nous nous orientons tous dans la même direction. Nos membres sont résolus à s'entraider en partageant leurs expériences et en participant à des approches régionales lorsqu'elles sont possibles. Les principaux responsables régionaux de la gestion des déchets ont depuis élaboré un plan d'action (annexé au présent document) définissant leurs priorités immédiates. Notre réussite dépend de l'engagement à long terme des Membres du PROE, du Secrétariat et de nos partenaires de développement.

La route est désormais tracée, il ne nous reste plus qu'à la suivre avec hâte et détermination.

Asterio Takesy  
Directeur,  
Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement

# Sommaire

Avant-propos	iii
Table des matières	v
Glossaire aux fins de la Stratégie de gestion des déchets solides	vii
Liste des sigles et abréviations	viii
Résumé	1
Besoin de gérer efficacement les déchets	1
Principaux éléments de la stratégie	1
Mécanisme de coordination	2
Recommandations	2
1. Introduction	3
1.1 Contexte	3
1.2 La gestion des déchets dans les îles du Pacifique	4
1.3 Vision	5
1.4 But	5
1.5 Objectifs de la stratégie	6
1.6 Principes directeurs et approches	6
1.7 Portée technique et géographique et cadre temporel	6
1.8 Processus de formulation et gestion/coordination	7
1.9 Identification des parties prenantes	8
2. La gestion des déchets dans les pays et territoires océaniques – <i>Hier et aujourd’hui</i>	8
2.1 Contexte	8
2.2 Déclaration d’intention et d’engagement	9
2.3 Questions intersectorielles	9
2.3.1 Questions économiques	9
2.3.2 Programmes d’éducation et de sensibilisation	10
2.3.3 Renforcement des capacités	10
2.4 Politique et législation concernant les déchets en général	11
2.5 Production de déchets et minimisation	11
2.5.1 Tri et minimisation des déchets	13
2.5.2 Recyclage des déchets	13
2.5.3 Collecte des déchets	14
2.5.4 Élimination des déchets	14
2.6 Industrie des déchets	15
2.7 Besoins et mécanismes de financement	16
2.8 Résumé	17
3. Stratégie de gestion des déchets recommandée	18
3.1 Modèle de gestion des déchets	18
3.2 Questions intersectorielles	19
3.2.1 Questions économiques	19
3.2.2 Communication intégrée	19



3.2.3	Renforcement des capacités	21
3.3	Politique et législation	22
3.4	Minimisation, tri et recyclage des déchets	22
3.5	Gestion des déchets	24
3.5.1	Collecte des déchets	24
3.5.2	Élimination des déchets	25
3.5.3	Planification et suivi des performances	26
3.5.4	Surveillance des impacts	26
3.6	Industrie des déchets	26
3.7	Besoins et mécanismes de financement	27
4	Activités proposées de gestion des déchets	29
4.1	Présentation générale	29
4.2	Questions intersectorielles	29
4.2.1	Éducation et sensibilisation du public	29
4.2.2	Renforcement des capacités	30
4.3	Politique et législation	31
4.4	Minimisation, tri et recyclage des déchets	32
4.5	Gestion des déchets	33
4.5.1	Élaboration de politiques de gestion des déchets	33
4.5.2	Collecte des déchets	34
4.5.3	Élimination des déchets	35
4.5.4	Planification et suivi des performances	36
4.5.5	Surveillance des impacts (sur l'environnement)	37
4.6	Industrie des déchets	37
4.7	Besoins et mécanismes de financement	38
4.8	Plan de travail et calendrier	38
	Références	39
	Annexe 1 : Description sommaire des activités proposées	40
	Questions intersectorielles	40
	Renforcement des capacités	41
	Politique et législation	44
	Production de déchets et minimisation	45
	Gestion des déchets et mise en œuvre de la stratégie	47
	Collecte des déchets	50
	Élimination des déchets	51
	Planification et suivi des performances	54
	Surveillance des impacts sur l'environnement	56
	Industrie des déchets	57
	Besoins et mécanismes de financement	58
	Annexe 2 : Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie	59

# Glossaire aux fins de la Stratégie de gestion des déchets solides

<b>Boue résiduaire :</b>	Tout déchet solide ou semi-solide provenant d'une installation d'assainissement de l'air, d'épuration des eaux ou d'alimentation en eau. Les boues de fosses septiques et autres boues d'origine ponctuelle (latrines classiques, ventilées, etc.) issues de sources institutionnelles, commerciales, industrielles, agricoles ou résidentielles doivent être traitées avant d'être mises en décharge, de préférence dans une station d'épuration des eaux.
<b>Déchets d'activités de soins :</b>	Cultures ou stocks d'agents infectieux, déchets pathogènes humains, sang et produits sanguins humains, objets tranchants utilisés ou non, certains déchets animaux, certains déchets confinés et déchets solides contaminés par tout déchet biologique susmentionné.
<b>Déchets de cuisine :</b>	Résidus de cuisine, issus de la préparation d'aliments ou de restes, provenant des ménages, restaurants, etc.
<b>Déchets dangereux :</b>	Déchets présentant une ou plusieurs propriétés de danger ou susceptibles d'être préjudiciables à la santé humaine ou à l'environnement. Ces déchets doivent faire l'objet de mesures spéciales en matière de manipulation et d'élimination en raison de leurs propriétés de danger (toxicité, écotoxicité, pouvoir cancérogène, contagiosité, inflammabilité, réactivité chimique, etc.) et ne peuvent généralement pas être directement mis en décharge.
<b>Déchets solides :</b>	Déchets ménagers, rebuts ou boues résiduaires solides ou semi-solides (provenant d'une installation d'assainissement de l'air, d'épuration des eaux ou d'alimentation en eau) et toute matière mise au rebut, y compris toute matière contenant des gaz ou des liquides, émanant d'activités industrielles, commerciales, institutionnelles, résidentielles ou communautaires.
<b>Déchets verts :</b>	Débris végétaux tels que coques de coco, palmes, branches, feuilles, tontes de gazon et autres matières organiques naturelles mises au rebut provenant d'espaces verts ou de jardins.
<b>Gestion des déchets solides (GDS) :</b>	Pratique faisant appel à plusieurs techniques de gestion des déchets pour gérer et éliminer des composants spécifiques des déchets solides. Les techniques de gestion des déchets comprennent la prévention, la réduction, la réutilisation, le recyclage, la récupération et l'élimination.
<b>Industrie des déchets :</b>	Toute entreprise, institution ou organisation associée à la collecte, au transport, au stockage ou au traitement des déchets solides (aux fins d'exportation dans des pays dotés des infrastructures nécessaires) en vue de leur recyclage ou de leur récupération.
<b>Infrastructure de gestion des déchets solides :</b>	Installations (décharges, stations de transfert, ateliers, etc.), équipements (véhicules, poubelles, broyeurs, etc.) et infrastructure publique (routes, postes électriques, programmes éducatifs, etc.) nécessaires à la bonne gestion des déchets solides.
<b>Minimisation des déchets :</b>	Réduction, dans la mesure du possible, du volume de déchets solides produits avant tout traitement, stockage ou élimination.

## Liste des sigles et abréviations

AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
AusAID	Agence australienne pour le développement international
BAsD	Banque asiatique de développement
BPoA	Programme d'action de la Barbade
CNMI	Commonwealth des Îles Mariannes du Nord
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
EFM	États fédérés de Micronésie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GDS	Gestion des déchets solides
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l'environnement
JICA	Office japonais de coopération internationale
MOFA	Ministère japonais des Affaires étrangères
NZAID	Agence néo-zélandaise pour le développement international
ONU	Organisation des Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
PEID	Petits États insulaires en développement
PET	Polyéthylène téréphtalate (plastique utilisé pour les boissons sans alcool)
PIFS	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
PIRRI	Initiative régionale de recyclage dans les îles du Pacifique
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
SOPAC	Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées
SRGDS	Stratégie régionale de gestion des déchets solides
UE	Union européenne
USEPA	Agence étasunienne de protection de l'environnement
USP	Université du Pacifique Sud
ZEE	Zone économique exclusive



# Résumé

Il est généralement admis que la gestion des déchets constitue, pour les pays insulaires océaniques, un problème majeur susceptible de retombées néfastes sur les activités nationales de développement, dont le tourisme et le commerce, la sécurité alimentaire, la santé publique et l'environnement. La stratégie de gestion des déchets et le plan d'action associé s'inscrivent sur le long terme ; ils portent sur les problèmes de gestion des déchets dans la région et visent à éviter leurs effets délétères.

Cette stratégie a été préparée en réponse aux demandes d'aide des pays insulaires océaniques adressées au gouvernement japonais dans ce domaine. L'un des aspects fondamentaux de cette stratégie est qu'elle prévoit la tenue de consultations avec les parties intéressées de la région — notamment les gouvernements nationaux, les bailleurs de fonds, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales — en vue de la formulation du texte final et de l'application des programmes proposés aux plans national et régional. La stratégie doit en outre comporter un mécanisme de coordination des activités futures des organismes bailleurs d'aide compétents en la matière. La région peut faire appel à l'aide extérieure dans une certaine mesure, mais il est clair que seule une bonne intégration des efforts permettra de tirer le plein profit des financements extérieurs limités.

## Besoin de gérer efficacement les déchets

La production et l'élimination des déchets entretiennent des liens directs et indirects avec le développement économique. Les déchets sont aussi synonymes d'argent gaspillé si l'on considère le coût des matériaux et de leur élimination et leur valeur potentielle en tant que ressource recyclable et réutilisable. Une mauvaise gestion des déchets peut avoir des conséquences néfastes pour le tourisme car elle ternit l'image du « paradis océanique » que cherchent à promouvoir la plupart des pays et territoires insulaires océaniques et l'association d'idées se fait aisément entre déchets et alertes sanitaires liées aux maladies infectieuses et à transmission vectorielle. Signalons également les risques de contamination des approvisionnements alimentaires qui peuvent avoir des retombées négatives sur les marchés locaux et les recettes provenant de l'exportation des produits agricoles. Enfin, les risques sanitaires et environnementaux abondent en l'absence de mesures convenables de gestion et d'élimination des déchets.

À l'inverse, une bonne maîtrise des déchets peut, entre autres choses, abaisser les coûts des matières premières, améliorer l'expérience des touristes, réduire les coûts des soins de santé et valoriser des infrastructures coûteuses comme les décharges. La mise en place de mesures efficaces en temps opportun permet aussi de se prémunir contre de coûteuses opérations futures de nettoyage.

## Principaux éléments de la stratégie

La stratégie est axée sur trois grandes catégories d'activités :

- les activités institutionnelles de tous les principaux intervenants, notamment l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités, l'échange d'informations, la sensibilisation et l'éducation du public ;
- le développement et/ou l'amélioration d'activités telles que le recyclage qui visent à limiter la production même de déchets au niveau national ;
- l'amélioration et la modernisation des systèmes actuels de gestion et d'élimination des déchets.

Les activités proposées sont destinées à aider les pays insulaires océaniques à se doter progressivement de systèmes efficaces de gestion des déchets correspondant à leurs besoins spécifiques. Elles s'échelonnent sur une période de dix ans ou plus, étant donné que nombre des changements

nécessaires s'inscrivent dans la durée et résultent d'améliorations progressives. Le projet privilégie en outre les activités fondées sur des exigences de viabilité, telles que le recours aux technologies appropriées et aux systèmes de gestion, et fortement axées sur l'autosuffisance et le renforcement des capacités nationales.

## Mécanisme de coordination

Il est proposé que la mise en œuvre de la Stratégie soit coordonnée par le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Le mécanisme de coordination consistera principalement en prestations de conseils et de soutien technique, échanges d'informations et promotion de la communication entre les différents intervenants, notamment les gouvernements, les bailleurs et les organisations intergouvernementales. Ces activités s'inscrivent toutes dans le droit fil du mandat du PROE et de ses fonctions reconnues dans la région.

## Recommandations

Les gouvernements des pays insulaires océaniques ont tous convenu que la gestion des déchets est un problème majeur pour la région et la nécessité d'engager une action positive en la matière a été signalée à maintes occasions. Cependant, les choses ne progresseront guère tant que la question n'aura pas été reconnue et que des actions pratiques n'auront pas été approuvées au plus haut niveau politique. Il est recommandé que les gouvernements témoignent de leur détermination à intervenir en approuvant la politique définie ci-après :

*Les gouvernements insulaires du Pacifique reconnaissent l'importance de saines pratiques de gestion des déchets pour leur développement écologique, économique et social, et s'engagent à remédier aux problèmes actuels en favorisant la mise en œuvre du projet de stratégie de gestion des déchets dans les pays insulaires océaniques. Ce faisant, les pays et territoires insulaires océaniques s'engagent à :*

- 1. fournir les ressources et mesures d'incitation nécessaires à l'élaboration et à l'application de politiques et activités nationales de gestion des déchets ;*
- 2. encourager et soutenir les activités appropriées de minimisation des déchets afin de réduire, de façon mesurable, les volumes de déchets à éliminer ; et*
- 3. créer ou moderniser les installations de gestion des déchets situées sur leurs territoires afin de les mettre en conformité avec les normes et directives minimales arrêtées pour la région ainsi qu'avec leurs obligations internationales.*

# 1 Introduction

## 1.1 Contexte

L'Océanie et ses 22 pays<sup>1</sup> et territoires<sup>2</sup> présentent un large éventail de caractéristiques physiques, démographiques, culturelles, économiques et politiques. Elle couvre 30 millions de kilomètres carrés, soit près d'un sixième de la surface de la terre, et est trois fois plus grande que les États-Unis ou la Chine. Plus de 98 % de sa superficie est constituée d'océans et les 2 % restants sont occupés par environ 7 500 îles dont seulement 500 sont habitées. La population totale de la région s'élève à environ 8 millions d'habitants, dont 5,1 millions en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et le taux de croissance démographique annuelle y est d'environ 2,2 % (CPS, 2002).

La majorité des pays étaient colonisés jusqu'à une époque récente et cette période a profondément influencé leur développement social, culturel, politique et économique. L'Océanie est souvent divisée en trois sous-régions ayant leurs propres caractéristiques ethniques, linguistiques et culturelles : la Mélanésie, à l'ouest ; la Polynésie, au sud-est ; et la Micronésie, au nord. La taille, les perspectives économiques, les ressources naturelles et l'évolution politique de ces sous-régions plaident en faveur de cette division bien qu'elle ne soit pas nécessairement exacte sur le plan ethnique.

La répartition et les tendances démographiques des îles du Pacifique sont aussi variées que leur géographie : on compte ainsi 5,1 millions d'habitants en Papouasie-Nouvelle-Guinée contre seulement 47 à l'Île Pitcairn tandis que la population du Commonwealth des Îles Mariannes du Nord a augmenté de 5,5 % par an ces dernières années alors que celle de Nioué diminue à un taux de 3,1 %. Le taux de croissance démographique de la région est actuellement d'environ 2,2 %. Plus de la moitié des Océaniens sont des mineurs. Les populations généralement faibles sont par ailleurs affectées par l'émigration. On trouve ainsi plus d'habitants originaires des Îles Cook, de Nioué et de Tokelau à l'étranger que dans ces pays. Et Tuvalu semble suivre cette tendance (CPS, 2002).

Les données géographiques et démographiques des pays et territoires océaniques sont résumées au Tableau 1.1.

---

<sup>1</sup> *Pays* : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

<sup>2</sup> *Territoires* : Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, Guam, Île Pitcairn (non membre du PROE), Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Samoa américaines, Tokelau, Wallis-et-Futuna.

**Tableau 1.1 : ZEE, superficie et démographie des pays insulaires océaniques (CPS, 2002)**

<b>Pays/territoire</b>	<b>ZEE (km2)</b>	<b>Superficie (km2)</b>	<b>Population estimée (2001)</b>	<b>Densité de population (habitants/km2)</b>
États fédérés de Micronésie	2 978 000	710	111,000	156
Fidji	1,290,000	18,272	820,200	45
Guam	218,000	541	157,700	291
Îles Cook	1,830,000	240	18,900	79
Îles Mariannes du Nord	777,000	471	78,800	167
Îles Marshall	2,131,000	180	57,700	320
Îles Salomon	1,340,000	27,556	432,300	16
Kiribati	3,550,000	690	85,900	124
Nauru	310,000	21	11,800	561
Nioué	390,000	259	1900	7
Nouvelle-Calédonie	1,230,891	19,103	221,000	12
Palaos	629,000	460	19,500	42
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,100,000	462,243	5,100,000	11
Pitcairn	800,000	5	47	9
Polynésie française	5,030,000	3265	237,500	73
Samoa	120,000	2935	174,100	59
Samoa américaines	434,700	197	65,600	333
Tokelau	290,000	10	1500	150
Tonga	700,000	699	100,500	144
Tuvalu	900,000	26	10,100	388
Vanuatu	680,000	11,880	196,500	17
Wallis-et-Futuna	242,700	255	14,600	57

## 1.2 La gestion des déchets dans les îles du Pacifique

Il est généralement admis que la gestion des déchets constitue, pour les pays et territoires insulaires océaniques, un problème majeur susceptible de retombées néfastes sur les activités nationales et territoriales de développement, dont la santé publique, l'environnement, l'eau, le tourisme, le commerce et la sécurité alimentaire. La pollution de l'environnement due à la mauvaise gestion des déchets constitue l'une des plus grandes menaces pesant sur le développement durable du Pacifique insulaire. La nature transfrontalière de la pollution par les déchets marins, liquides et dangereux exige l'adoption d'une approche coordonnée et exhaustive – résolument intégrée – en matière d'évaluation et de lutte. En l'absence de mesures appropriées de lutte contre les sources et l'ampleur croissantes de la pollution, les efforts engagés par les îles du Pacifique pour protéger la santé publique, stimuler le développement durable et l'investissement et pérenniser l'avenir de leurs populations pourraient être irrémédiablement compromis. Il est par ailleurs impératif de modifier, à tous les niveaux, les attitudes et comportements concernant la production et la gestion des déchets.

Les sujets de préoccupation les plus pressants sont :

- les quantités croissantes de déchets solides ;
- la faible superficie des petits atolls ;
- la densité de population de certains pays et territoires océaniques (notamment des atolls) ;
- le faible nombre d'installations appropriées ;
- l'absence de contrôles sur les substances chimiques importées dans la région ;
- la capacité limitée de gestion des polluants.

L'élimination des déchets continue d'être un problème mondial que les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique ressentent de plus en plus. La gestion des déchets a été définie comme un enjeu stratégique pour le développement durable de ces États, dont les pays et territoires océaniques, lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question, qui s'est tenue en septembre 1999 à New York, et à nouveau en janvier 2005, dans le cadre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

La gestion des déchets a également été classée parmi les enjeux prioritaires de la région. Les architectes du Plan pour le Pacifique, qui vise le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales, l'ont reconnue comme l'un des enjeux prioritaires de la région et l'ont incluse au chapitre sur l'environnement de la section sur le développement durable. Son importance a par ailleurs été reconnue dans le dernier Plan d'action pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique, préparé par le PROE en 2004 suite à une vaste consultation de ses membres. Elle est également reflétée dans « L'initiative pour l'amélioration de la gestion des déchets en Océanie » qui découle de l'Initiative de Miyazaki approuvée par les dirigeants des pays insulaires membres du Forum lors d'un sommet insulaire (PALM 2) qui s'est tenu à Miyazaki (Japon) le 22 avril 2000. Les travaux de l'Initiative de Miyazaki, entamés en 2001 dans le cadre d'une coopération entre le gouvernement japonais et les pays insulaires océaniques, ont fourni une solide base en vue de l'élaboration de programmes à plus long terme menés au titre de la stratégie. Elle a à nouveau été l'un des enjeux stratégiques abordés par les dirigeants des pays insulaires membres du Forum lors d'un sommet insulaire (PALM 3) qui s'est tenu à Okinawa en 2003 et au cours duquel le besoin d'adopter une approche stratégique régionale a été examiné et approuvé.

La gestion des déchets en Océanie a également fait l'objet d'une Initiative de type II présentée au Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en septembre 2002. Cette Initiative était essentiellement conceptuelle et n'a guère été développée depuis. Ses principes généraux ont toutefois été pris en compte lors de l'élaboration de la stratégie.

Cette stratégie régionale définit un programme à long terme abordant les problèmes de gestion des déchets solides dans la région de sorte à éviter leurs effets délétères.

### 1.3 Vision

***« Un environnement sain et socialement, économiquement et écologiquement viable pour les générations océaniques futures ».***

### 1.4 But

***Les pays et territoires océaniques adopteront des systèmes économiques et autosuffisants de gestion des déchets solides de sorte à minimiser leurs effets négatifs sur la santé publique, l'environnement, l'économie et les modes de vie.***

Le maintien et l'amélioration de la qualité de la vie dans les pays et territoires océaniques, aux niveaux national et régional, figurent parmi les autres grandes aspirations d'une Océanie saine et durable et on ne saurait trop insister sur leur importance. La région entend poursuivre ce but en se fondant sur des économies compétitives et progressistes caractérisées par une croissance économique soutenue, des niveaux pédagogiques et sanitaires améliorés et des valeurs culturelles et traditionnelles renforcées.

Toutes les catégories de déchets existant dans la région menacent le bien-être et la santé des Océaniques et de leur environnement naturel, sur lesquels repose toute perspective de croissance et de prospérité économique. La région est résolue à mettre en place des systèmes de gestion des déchets efficaces, gérables et fiables pour permettre aux pays et territoires océaniques de réduire la quantité de déchets produits sur leurs îles.

## 1.5 Objectifs de la stratégie

La stratégie régionale entend aider les pays et territoires océaniques à mettre en place :

- des systèmes et pratiques de gestion des déchets économiques et adéquats ;
- une infrastructure de gestion des déchets appropriée ;
- des mesures politiques, législatives et réglementaires pratiques, judicieuses et efficaces ;
- des stratégies de communication propres à soutenir les activités de gestion des déchets ;
- des mécanismes propres à soutenir les systèmes de gestion des déchets solides, de manière financièrement et économiquement viable ;
- des mécanismes propres à soutenir la recherche-développement en gestion des déchets solides ;
- des mécanismes de renforcement des capacités propres à donner aux Océaniques les moyens de gérer leurs déchets de manière écologiquement viable.

## 1.6 Principes directeurs et approches

La mise en œuvre de la stratégie régionale sera guidée par les principes et approches ci-après :

- engagement actif de toutes les parties prenantes grâce à un vaste processus consultatif et participatif ;
- responsabilité des entreprises et des particuliers, notamment principe de l'utilisateur ou du pollueur payeur, principe de responsabilité étendue du producteur et autres incitations économiques ;
- tri et minimisation des déchets, à la source et dans la filière de gestion des déchets, avec pour objectif ultime un système zéro déchet ;
- communication intégrée pour susciter un engagement social et une modification des comportements ;
- démarche globale, fondée sur le principe de précaution et soucieuse des tendances démographiques et des progrès technologiques.

## 1.7 Portée technique et géographique et cadre temporel

La présente stratégie régionale porte sur la gestion des déchets solides d'origine domestique, commerciale et industrielle ainsi que sur les déchets dangereux provenant des services publics (hôpitaux et autres établissements de santé). Elle porte également sur la gestion des déchets spéciaux et difficiles tels que la ferraille et l'amiante. Elle ne couvre pas la gestion des eaux usées municipales et autres déchets liquides qui font déjà l'objet de diverses initiatives régionales, comme le Cadre océanique d'action pour le traitement des eaux usées (SOPAC, 2001). Elle ne couvre pas non plus la gestion des déchets chimiques qui font l'objet d'initiatives nationales, telles que les plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm, et d'autres stratégies existantes de gestion des substances chimiques.

Géographiquement, la stratégie régionale vise les îles océaniques, qui sont définies comme les îles et les littoraux des 21 pays et territoires océaniques membres du PROE. Les membres insulaires du PROE sont généralement classés en deux catégories : les 14 pays indépendants et semi-indépendants (pays insulaires océaniques) et les sept territoires (territoires insulaires océaniques). À ceux-ci s'ajoutent quatre pays développés<sup>3</sup> qui sont également membres du PROE. Bien qu'ils n'appartiennent pas au Pacifique insulaire, leur soutien est essentiel aux activités de l'Organisation.

---

<sup>3</sup> Australie, États-Unis d'Amérique, France et Nouvelle-Zélande



La stratégie régionale entend aider les pays et territoires insulaires océaniques à s'orienter progressivement vers l'élaboration de solutions appropriées et de systèmes et pratiques efficaces de gestion des déchets correspondant à leurs besoins spécifiques. Les activités s'échelonnent sur une période de dix ans ou plus, étant donné que nombre des changements nécessaires, aux niveaux des particuliers, des institutions ou des systèmes, s'inscrivent dans la durée et résultent d'améliorations progressives. La stratégie sera révisée périodiquement selon les besoins pour tenir compte des évolutions et tendances futures. La stratégie privilégie en outre les activités fondées sur des exigences de viabilité, telles que le recours aux technologies, pratiques environnementales et systèmes de gestion appropriés, et fortement axées sur l'autosuffisance et le renforcement des capacités.

## 1.8 Processus de formulation et gestion/coordination

Les dirigeants des îles du Pacifique et le gouvernement japonais ont décidé, lors de la réunion (PALM) qui s'est tenue au Japon en 2003, que la formulation et la mise en œuvre de cette stratégie serait coordonnée par le PROE en collaboration avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS) et le ministère japonais des Affaires étrangères (MOFA). Le mécanisme de coordination consistait principalement en prestations de conseils et de soutien technique, échanges d'information et promotion de la communication entre les différents intervenants et appui aux initiatives devant être prises dans les pays en matière d'élimination des déchets. Le succès de cette stratégie dépendra en grande partie du niveau d'engagement et de participation de tous les intervenants, du degré de coopération entre les pays et territoires océaniques et de son utilisation par les bailleurs pour orienter leurs activités bilatérales et régionales. Ces activités s'inscrivent toutes dans le droit fil du mandat du PROE et de ses fonctions reconnues dans la région.

La phase de formulation de la stratégie devait par ailleurs comprendre de vastes consultations menées dans l'ensemble de la région, avec des réunions consultatives sous-régionales visant à promouvoir la contribution des parties prenantes. Ces réunions ont été organisées de sorte à rassembler au moins deux ou trois représentants des pays et territoires océaniques pour examiner les différents volets du projet de stratégie et présenter les enjeux qui leur sont particuliers en vue de leur inclusion dans le texte final. Elles ont eu lieu entre mars et juin 2005.

Outre son rôle de coordination, le PROE a également réalisé une consultation interne à laquelle ont participé les équipes de gestion intégrée des déchets de sorte que les agents concernés puissent contribuer à la mise au point et à la révision de la stratégie en matière de législation ou de mobilisation de ressources. Ces agents se sont exprimés sur les sections auxquelles ils pourront contribuer lors de sa mise en œuvre. Le projet de stratégie révisé a ensuite été envoyé à tous les pays et territoires océaniques pour examen et observations avant les réunions consultatives sous-régionales de mars-juin 2005.

S'il a été reconnu que tous les pays et territoires océaniques sont dotés de plans et de stratégies de gestion des déchets et de programmes et d'activités associés, le processus consultatif leur a permis de mettre en évidence et d'aborder leurs principaux problèmes.

Plus de 60 représentants des pays et territoires ont ainsi participé à une série de quatre réunions consultatives sous-régionales pour :

- recenser les principaux problèmes liés à la production, la collecte et l'élimination des déchets au niveau national ;
- examiner la gestion et l'utilisation des ressources dans le contexte de la durabilité écologique ;
- recenser des outils appropriés pour informer et éduquer les communautés ;
- identifier les responsables devant assumer les coûts associés à la production de déchets ; et
- définir et renforcer le rôle du PROE et des gouvernements nationaux et territoriaux en matière de gestion des déchets.

Après avoir recensé tous les problèmes nationaux et territoriaux et les avoir intégrés au projet de stratégie, les présidents des réunions consultatives sous-régionales ont adopté le document définitif qui a été soumis à l'approbation de la 16<sup>e</sup> Conférence du PROE à Apia (Samoa).

## 1.9 Identification des parties prenantes

Le succès du processus de formulation de la stratégie régionale et de sa mise en œuvre dépend à terme de l'engagement et de la participation des parties prenantes. Les principaux acteurs de ce processus ont été les dirigeants politiques, les services publics chargés de la gestion des déchets, les législateurs, les exploitants de systèmes de gestion des déchets et les professionnels du secteur (collecte, élimination, transport, recyclage, compostage, etc.), les coordinateurs de campagnes communautaires, les chefs et groupes traditionnels, les propriétaires terriens, les entreprises et industries, les O.N.G. et les organisations du CORP, les bailleurs et les citoyens ordinaires des pays et territoires océaniques.

Une approche globale axée sur les éléments suivants est recommandée en raison des multiples aspects couverts par la stratégie :

- a) activités institutionnelles, y compris révision et élaboration de politiques, renforcement des capacités, échange d'informations et communication intégrée ;
- b) amélioration et modernisation des systèmes et pratiques de gestion et d'élimination des déchets, au niveau national et entre les pays ; et
- c) élaboration et/ou amélioration des activités de tri et de minimisation telles que le recyclage, de sorte à réduire les quantités de déchets produits.

C'est cette approche globale qui nécessite l'engagement et la participation des différentes parties susmentionnées.

## 2. La gestion des déchets dans les pays et territoires océaniques - Hier et aujourd'hui

### 2.1 Contexte

Les pratiques classiques de gestion des déchets sont nées, en Océanie comme ailleurs, du besoin de préserver la santé publique. Ce concept a récemment été étendu pour inclure le besoin de préserver la santé de l'environnement naturel compte tenu de la relation complexe qu'elle entretient avec la santé et le bien-être à long terme de l'humanité. Il a par ailleurs été reconnu que l'*environnement*, et plus spécifiquement un environnement sain, constitue l'un des trois piliers contribuant au développement durable au niveau national.

La gestion des déchets a été l'objet, en Océanie au cours des 5 à 10 dernières années, d'un certain nombre de programmes nationaux, bilatéraux et régionaux. La majorité de ces activités a toutefois été menée de manière peu coordonnée en raison de l'absence de stratégies nationales ou régionales. Nombreux sont les exemples de projets régionaux aux activités redondantes ou n'ayant pas eu des retombées durables. Certains de ces problèmes auraient pu être évités si les programmes avaient été conçus et exécutés dans le cadre d'une stratégie nationale ou régionale. Les déchets ne semblent par ailleurs pas avoir figuré parmi les priorités nationales ni avoir bénéficié d'une forte participation des services publics. Les activités nationales et régionales de gestion des déchets les plus récentes sont résumées à l'Annexe 1.

## 2.2 Déclaration d'intention et d'engagement

Les pays et territoires océaniques, reconnaissant qu'une mauvaise gestion des déchets pourrait avoir des impacts négatifs sur les activités nationales de développement, dont la santé publique, l'environnement, l'eau, le tourisme, le commerce et la sécurité alimentaire, s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour aborder cette question aux niveaux régional et national afin d'éviter ses effets délétères. La présente stratégie définit un programme à long terme visant la gestion des déchets au niveau régional alors que la majorité des pays et territoires océaniques reconnaissent la priorité de cette question en s'engageant à investir des ressources tandis que d'autres prennent leurs premières mesures dans ce domaine. Ces engagements nationaux sont répertoriés à l'Annexe 1.

## 2.3 Questions intersectorielles

La gestion des déchets solides suppose la mise en œuvre de diverses techniques pour gérer et éliminer les éléments spécifiques du flux de déchets. Pour qu'elle soit efficace, les activités associées doivent être étayées par des mesures législatives, politiques, stratégiques et réglementaires pratiques, judicieuses et efficaces qui nécessitent une approche intégrée et globale. Bien qu'un système de gestion des déchets soit composé d'éléments divers, certains sont communs à tous les secteurs : il s'agit des questions intersectorielles, qui comprennent les aspects économiques, la communication intégrée et le renforcement des capacités.

Si les programmes et activités pouvant être élaborés dans chaque domaine de la stratégie sont nombreux, ils doivent néanmoins être appropriés, réalistes et viables dans le contexte de chaque île. Reconnaissant leur nature intersectorielle, leurs plans ont donc été élaborés indépendamment et peuvent être appliqués aux divers domaines d'activités de la stratégie.

### 2.3.1 Questions économiques

L'absence de compréhension des impacts des déchets, non seulement sur le plan physique mais aussi sur les plans financier et économique, est un problème majeur dans les pays et territoires océaniques. Le Programme des eaux internationales du PROE s'efforce entre autres d'améliorer la compréhension des impacts économiques des déchets dans certains pays et territoires océaniques. Une évaluation économique des impacts négatifs des déchets solides effectuée aux Palaos a ainsi indiqué que le coût des déchets représente 1,6 % du produit intérieur brut. D'autres études ont montré que ces impacts sont sensiblement plus élevés dans les pays où le tourisme est développé. Cette activité, associée à une stratégie intégrée de communication, entend appeler l'attention sur la question des déchets et faire comprendre comment des problèmes abstraits liés à des déchets solides peuvent parfois nuire aux ménages et aux autres parties concernées.

L'un des principaux facteurs contribuant au problème des déchets dans le Pacifique est l'accès limité à des informations spécifiques à la région qui permettraient d'utiliser une gamme de mesures incitatives (politiques et institutionnelles) pour conserver et gérer efficacement les ressources. Les outils suivants sont ainsi peu utilisés :

- outils de gestion de la « **demande** », qui dissuadent les consommateurs d'acheter des produits qui imposent une charge excessive au secteur des déchets ; et
- outils de gestion de l'« **offre** », qui encouragent les producteurs et les importateurs à minimiser la quantité de déchets qu'ils produisent et/ou importent.

Le manque de mesures incitatives visant l'offre et la demande dans le Pacifique a pour effet de limiter la responsabilité des entreprises et des particuliers. Qui plus est, il compromet la capacité des pays et territoires océaniques à financer la gestion et l'élimination des déchets à long terme.

### **2.3.2 Programmes d'éducation et de sensibilisation**

Les programmes de gestion des déchets menés dans la région au cours des 5 à 10 dernières années ont essentiellement consisté en activités d'éducation et de sensibilisation qui se sont soldées par la production de nombreux supports éducatifs, scolaires et parascolaires. Dans la majorité des cas, ces supports n'ont pas atteint leur public cible mais dans les rares autres ils ont permis de sensibiliser les communautés aux questions liées au développement durable. Ces activités ont toutefois peu modifié les comportements. La majorité de ces programmes éducatifs ne vise pas les différentes personnes intervenant aux différentes étapes du cycle des déchets.

Il est largement accepté que les comportements doivent changer à tous les niveaux de la société si l'on veut réduire la quantité de déchets produits et éliminés dans les décharges. Les programmes de communication, dont le marketing social, se concentrent sur la modification des attitudes et des comportements en matière de production de déchets en s'attaquant aux obstacles aux modes de vie durables et en offrant des incitations et des récompenses pour stimuler et soutenir l'intérêt dans un comportement particulier. Ces programmes sensibilisent leur public à des problèmes (tels que des modes de vie impossibles à maintenir) mais encouragent également l'adoption de nouveaux comportements entraînant une prise de responsabilité en matière de gestion des déchets.

Une stratégie de communication intégrée à la stratégie nationale peut fournir des informations sur les outils de communication propres à atteindre les principaux publics/intervenants. Le rôle de la communication est abordé à la section 3.2.

### **2.3.3 Renforcement des capacités**

Il est généralement accepté que tous les pays et territoires océaniques disposent de systèmes de gestion des déchets mais que leur efficacité dépend des capacités du personnel concerné. Dans de nombreux cas, le faible nombre de personnes qualifiées ou convenablement formées pour s'occuper de ces systèmes est responsable de leur exploitation déficiente. Le problème est accentué par l'important roulement du personnel qualifié au sein des administrations.

Ces derniers temps, les gouvernements océaniques ont accordé une attention accrue à la gestion des déchets solides mais l'un des principaux obstacles dans ce domaine reste l'absence ou le manque de capacités au niveau des systèmes, des institutions, des communautés et des particuliers. Diverses études, évaluations et analyses ont mis en évidence les différents besoins de renforcement des capacités et des initiatives financées par les gouvernements et les bailleurs ont été élaborées et mises en œuvre pour y répondre. Le besoin d'élaborer des stratégies nationales et régionales pouvant être utilisées pour planifier, exécuter et suivre les travaux futurs a récemment été reconnu.

Le gouvernement japonais, par l'intermédiaire de l'Office japonais de coopération internationale (JICA), a aidé la région à renforcer ses compétences dans le cadre du programme JICA/PROE/OMS sur la gestion des déchets solides municipaux (Initiative de Miyazaki, 2001-2005). Ce programme a été conçu de sorte que les participants insulaires puissent suivre un cours de formation intensif sur la gestion des déchets, les projets de démonstration (compostage, etc.), l'élaboration de directives en matière de conception, d'exploitation et de gestion de décharges et l'amélioration progressive des décharges existantes. Ce cours a été suivi par 52 participants depuis 2001.

L'autre volet de l'assistance du JICA a concerné des projets pilotes visant à améliorer les installations et pratiques de gestion des déchets solides au niveau national. Ces activités ont à ce jour été limitées à l'application de la « méthode Fukuoka » aux décharges de Tafaigata et M-Dock, au Samoa et aux Palaos respectivement.

Le renforcement des capacités reste une priorité importante pour les pays et territoires océaniques et un appui coordonné est nécessaire pour répondre à leurs besoins particuliers dans ce domaine, notamment le manque de moyens en systèmes de gestion de l'information.

## 2.4 Politique et législation

Bien qu'un certain nombre de pays et territoires océaniques élaborent actuellement des lois sur l'environnement, rares sont ceux qui disposent des mesures politiques, législatives et réglementaires et des stratégies de mise en œuvre propres à gérer les déchets dans le cadre de la gestion de l'environnement. Certaines lois portant sur les déchets sont dérivées d'anciens instruments de portée générale, tels que des lois sur la santé publique, des directives de l'OMS ou des lois inspirées de celles de pays développés. La réglementation des déchets est souvent assumée par différents services aux juridictions, rôles et responsabilités mal définis.

L'absence d'approche globale se solde par des réglementations sectorielles et ponctuelles. Certaines lois existantes doivent être révisées en raison de l'absence de mandats clairs et concis. Les affaires portées devant les tribunaux ne sont pas effectivement tranchées car les sanctions sont trop faibles pour être dissuasives. On observe également une absence de procédures claires en matière d'échantillonnage et d'introduction de poursuites judiciaires. Il n'est donc pas surprenant que les représentants de l'ordre hésitent souvent à investir le temps et l'argent nécessaires pour traduire les contrevenants en justice. La poursuite judiciaire de ces infractions est d'autant plus difficile qu'elle doit se disputer les tribunaux occupés à juger des affaires pénales. Ce problème est exacerbé dans les pays et territoires océaniques qui s'étalent sur de vastes distances et sont dépourvus de systèmes de transport appropriés.

Les institutions de réglementation des déchets n'ont généralement pas la capacité nécessaire pour veiller au respect des lois. Cette situation est due à :

- des ressources financières insuffisantes et précaires ;
- des effectifs insuffisants ;
- une pénurie de personnel qualifié ;
- une infrastructure insuffisante ;
- une surveillance, un suivi et un contrôle inadaptés.

## 2.5 Production de déchets et minimisation

La première étape de toute stratégie de gestion des déchets consiste à dresser un inventaire ou une base de données sur les différents déchets produits aux niveaux national et régional. Cet inventaire constitue les données de base nécessaires à la formulation d'une stratégie efficace.

Dans la région Pacifique, les cours de formation JICA/PROE/OMS ont, au cours des cinq dernières années, intégré un module sur la réalisation d'audits des déchets ou d'analyses des flux de déchets pour examiner la composition des déchets produits à l'échelon national. Une méthodologie commune doit être utilisée pour ces audits et un guide doit être élaboré au sujet de leur régularité. Des ressources doivent par ailleurs être engagées pour soutenir ces activités. S'il est vrai que des audits ont été réalisés pour dresser ou actualiser des inventaires aux niveaux des pays et des communautés, les activités ultérieures ont montré que ces informations ne sont pas facilement accessibles. Les pays et territoires océaniques ayant réalisé des audits des déchets sont les suivants : Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Palaos, Tonga, Tuvalu, Samoa.

À l'échelon régional, le projet conjoint UE/PROE WASTE (1998-2001) a fourni des informations sur la composition et les taux de production des déchets dans les pays. Elles ne concernent toutefois que huit centres urbains et couvrent une période trop courte pour donner une image fidèle de la situation sur le terrain. Ces données ont été communiquées par Raj (2000) et sont résumées au Tableau 2.1 ci-dessous. Elles proviennent d'études réalisées en 1999 par un consultant du PROE et portent sur Lautoka (Fidji), Tarawa Sud (Kiribati), Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée),

Apia (Samoa), Honiara (Îles Salomon), Nuku'alofa (Tonga), Funafuti (Tuvalu) et Port Vila (Vanuatu). Ces données sont limitées en ce que seuls 30 à 50 ménages ont été analysés dans chaque zone au cours d'une période de deux semaines. Elles fournissent toutefois un aperçu intéressant du type de déchets produits dans certaines parties de la région et de leurs taux de production.

**Tableau 2.1 : Composition et taux de production des déchets solides ménagers dans 8 centres urbains du Pacifique, 1999 (Raj, 2000)**

Type de déchet	Fourchette (% poids)	Moyenne (% poids)
Papier	5,9 - 31,1	12.3
Plastique	5,2 - 16,8	9.7
Verre	2,7 - 13,6	6.2
Métal	3,2 - 12,3	7.6
Biodégradable	47,2 - 71,0	58.2
Textiles	1,5 - 6,1	2.9
Potentiellement dangereux	0,1 - 2,0	0.8
Construction/démolition	0,0 - 7,7	1.8
Autres	0,0 - 2,5	0.7
Masse volumique apparente (kg/m <sup>3</sup> )	120 - 209	164
<b>Taux de production (kg/habitant/jour)</b>	<b>0,33 - 1,10</b>	<b>0.66</b>

Deux points attirent l'attention : d'une part, la forte proportion de matériel organique ou biodégradable dans le flux de déchets et, d'autre part, la présence de matières potentiellement dangereuses. Les proportions de papier, plastique, verre et métal reflètent le problème croissant que l'élimination de ces matières pose à la région. Les couches jetables (qui représentent près de 10 % du poids des déchets dans certaines zones) sont une autre préoccupation bien que cette étude les ait assimilées au papier. Les autres déchets difficiles, tels que les sacs plastique et les emballages alimentaires, devraient également faire l'objet de catégories distinctes.

Sur la base des pays étudiés, les taux globaux de production de déchets oscillaient entre 0,33 et 1,10 kg/habitant/jour, les taux les plus élevés ayant été enregistrés à Apia, Nuku'alofa et Lautoka. Ces taux de production sont sensiblement comparables à ceux déclarés pour de nombreux centres urbains du monde. Leur forte augmentation par rapport à ceux précédemment enregistrés dans la région est toutefois préoccupante. À Apia, par exemple, cette augmentation est de 112 % par rapport à 1993. Cette situation a été partiellement attribuée à l'élévation du niveau de la vie et à la préférence croissante des Océaniens pour des produits alimentaires et des biens de consommation importés (Raj, 2000).

L'ampleur de la production des déchets – et les faibles ressources disponibles pour les gérer – sont partiellement dues à l'absence d'incitations économiques. Les instruments économiques sont encore peu utilisés dans le Pacifique pour :

1. minimiser la production de déchets à la source de sorte à réduire la quantité de déchets à recycler ou éliminer ;
2. maximiser la quantité de déchets acheminés vers des systèmes de réutilisation ou de recyclage, de sorte à minimiser les déchets mis en décharge, etc. ; et
3. gérer de manière judicieuse et efficace l'élimination et le stockage des déchets résiduels.



Les hôpitaux produisent une grande quantité de déchets de diverses catégories. Les déchets d'activités de soins peuvent également provenir d'autres lieux : services de soins d'urgence, cliniques, centres de transfusion ou de dialyse, laboratoires et banques du sang. Ces déchets sont en grande partie sans risque et assimilables aux ordures ménagères. Ils proviennent essentiellement de la gestion courante des établissements de soins et peuvent également comprendre des déchets issus de l'entretien des locaux.

Le reste est jugé dangereux et susceptible de présenter des risques sanitaires et doit donc faire l'objet d'un traitement spécial. Seule une faible proportion d'entre eux est infectieuse. Les autres types de déchets comprennent les produits chimiques toxiques, les médicaments cytotoxiques et les déchets radioactifs et inflammables. Leur élimination est difficile pour les pays et territoires océaniques, et en particulier pour les petits atolls, où ils s'accumulent et menacent la santé humaine et l'environnement. Il s'agit donc d'un problème devant être abordé de toute urgence. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a exprimé la volonté de poursuivre son assistance aux pays et territoires océaniques pour minimiser les volumes et les risques associés aux déchets médicaux.

### **2.5.1 Tri et minimisation des déchets**

À l'heure actuelle, très peu d'informations sont disponibles dans la région sur le tri et la minimisation des déchets, et cela pour plusieurs raisons. Conformément aux objectifs énoncés, la gestion des déchets solides devrait théoriquement être « autosuffisante ». Dès lors, le tri et la minimisation des déchets devraient être intégrés à un cadre politique appuyant de nouvelles méthodes et créant des stimulants tout en finançant leur gestion. Malheureusement, les instruments et politiques économiques requis pour créer ces stimulants trouvent une application limitée dans le Pacifique. Cela est surprenant si l'on considère que ceux qui ont été utilisés dans la région (recyclage du verre et des boîtes en métal le plus fréquemment) ont généralement été positifs et ont contribué à un meilleur financement de la gestion des déchets. L'utilisation d'instruments économiques (et les politiques et cadres institutionnels sous-jacents) doit être explorée plus avant dans la région.

Le compostage, le paillage et les autres méthodes de traitement organique sont des techniques de minimisation des déchets que l'on ne peut ignorer dans le Pacifique compte tenu de la forte proportion de déchets verts et biodégradables. Diverses formes de compostage ont traditionnellement été utilisées par les sociétés océaniques, où les seuls déchets produits étaient biodégradables. Le compostage individuel est largement promu dans la région avec des succès variables. Il reste cependant beaucoup à faire pour qu'il devienne la méthode privilégiée de gestion des déchets organiques. D'autres techniques, telles que la lombriculture, ont été proposées.

Outre l'application limitée des instruments et politiques économiques, la région souffre généralement d'une infrastructure de soutien (stations de collecte et de transfert, etc.) insuffisante et de l'absence de stratégies de communication intégrée promouvant et encourageant les activités de minimisation des déchets. Tous ces facteurs contribuent à l'inefficacité des activités de minimisation des déchets au niveau national.

### **2.5.2 Recyclage des déchets**

Le recyclage est une pratique éprouvée consistant à convertir les déchets en matière réutilisable. Dans les pays et territoires océaniques, cette pratique est limitée à quelques déchets et est largement dictée par la valeur économique des matières recyclées et d'autres facteurs sociaux et culturels. Ces matières comprennent les boîtes en aluminium, les bouteilles en verre, le métal, certains plastiques et le papier.

Le financement insuffisant du secteur de la gestion des déchets limite le développement de l'infrastructure et des ressources nécessaires au recyclage efficace des déchets. Il s'ensuit que les deux principaux obstacles techniques dans ce domaine sont l'absence d'installations de recyclage

et de retraitement et le coût du transport maritime des matières recyclables en raison de l'isolement géographique de nombreux pays et territoires. Ces obstacles sont accentués par l'absence de mécanisme de recyclage orienté ou coordonné au niveau régional bien que certains pays et territoires aient réussi à « exporter » des matières recyclables à des sociétés spécialisées en Asie, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

La faible population de la majorité des pays et territoires océaniques est un autre facteur important car la viabilité des opérations classiques de recyclage et de traitement n'est possible qu'avec des populations nettement plus importantes. De plus, rares sont les pays ou territoires à disposer de stratégies spécifiques ou intégrées visant des activités de minimisation des déchets. Leurs principes généraux peuvent toutefois être utilement repris dans une stratégie nationale.

Quelques matières ont malgré tout été recyclées avec succès dans les pays et territoires océaniques.

### **2.5.3 Collecte des déchets**

La majorité des pays et territoires océaniques sont dotés de systèmes de collecte dans les principaux centres urbains, plus limités en zone rurale. Toutefois, ces systèmes sont souvent mal coordonnés et exploités pour un certain nombre de raisons, dont les suivantes :

- disponibilité limitée d'équipements de collecte appropriés ;
- absence de directives et de supervision ;
- pénurie de personnel formé et motivé pour collecter les déchets efficacement et régulièrement ;
- infrastructure de soutien limitée (stations de transfert, etc.) ;
- faible sensibilisation à l'importance du tri et de la collecte des déchets au niveau des ménages.

Dans de nombreux pays et territoires océaniques, le tri des déchets d'activités de soins est effectué à la source et les déchets sans risque sont ramassés par le système de collecte municipale tandis que les déchets dangereux sont incinérés dans des installations spéciales généralement gérées par les services sanitaires. Les déchets résiduels issus de l'incinération sont soit mis en décharge soit enfouis. Toutefois, dans certains pays et territoires, les déchets d'activités de soins ne sont pas correctement triés et sont soit incinérés soit mis en décharge.

### **2.5.4 Élimination des déchets**

La majorité des pays et territoires océaniques sont dotés de sites d'élimination pour les déchets ménagers et municipaux mais la plupart d'entre eux sont exploités bien en deçà des minima requis au niveau international pour des décharges contrôlées (Directives du PROE sur les décharges). La disponibilité de terrains appropriés est fort limitée, surtout sur les atolls où l'élimination en bordure du récif ou du lagon est généralement la seule possibilité. Ce problème est moindre dans les îles hautes où les terrains sont toutefois peu adaptés à l'élimination des déchets en raison de la porosité des sols et de la forte dépendance à l'égard des eaux souterraines et superficielles dans la majorité des pays. La disponibilité de terrains appropriés est également problématique dans l'ensemble de la région en raison des régimes fonciers coutumiers qui assignent la propriété des terres à des individus ou des groupes tribaux. À cela s'ajoute l'image négative des sites d'élimination des déchets solides, héritée des installations existantes.

Certains pays et territoires océaniques mènent des programmes d'amélioration de leurs installations en modernisant les sites existants ou en fermant les décharges non conformes pour en créer de nouvelles. Citons à titre d'exemple la conversion de la décharge brute de Tafaigata, sur l'île d'Upolu (Samoa), en décharge contrôlée utilisant le système semi-anaérobique connu sous le nom de méthode Fukuoka, ainsi que la remise en état, à Funafuti (Tuvalu), d'une ancienne carrière dans le cadre d'un

projet de l'AusAID et l'élaboration d'un nouveau site de décharge dans le cadre d'un projet de la Banque asiatique de développement. Aux Fidji, une nouvelle décharge a été établie à Naboro dans le cadre d'un récent projet de l'Union européenne tandis que les Îles Mariannes du Nord sont maintenant dotées d'une décharge municipale contrôlée. Les Îles Cook ont récemment mis en service leur nouvelle décharge et sont sur le point de fermer leur ancien dépotoir tandis qu'une décharge contrôlée est en cours de construction aux Tonga. De nombreux incinérateurs sont aujourd'hui opérationnels dans la région. Si leurs émissions sont souvent préoccupantes, ils jouent un rôle important pour stériliser les matières infectieuses. Ils sont toutefois souvent surchargés en raison d'un tri insuffisant dans les hôpitaux.

Malgré cela, l'enfouissement des déchets reste un problème pour la région et de réels progrès ne seront accomplis que lorsque les pays et territoires réussiront à réduire considérablement leurs taux de production de déchets et à les transformer grâce au recyclage et au compostage.

Dans de nombreux pays et territoires, les responsabilités en matière de gestion des déchets sont assumées par de multiples services, avec les chevauchements que cela suppose. Il s'ensuit une certaine confusion quant à leurs responsabilités respectives, qui se traduit par des services inefficaces : les mécanismes de coordination et de contrôle deviennent très difficiles à administrer. Dans presque tous les cas, les administrations gèrent les volets de leur système de gestion des déchets de manière isolée, sans coordonner leurs actions avec celles des autres services publics de sorte à assurer la bonne gestion des opérations. Il est donc nécessaire et fortement recommandé de mieux coordonner la gestion des déchets à tous les niveaux.

L'un des principaux problèmes en matière d'élimination des déchets dans les pays et territoires océaniques est lié au manque d'incitations à la séparation des déchets et à la gestion de l'élimination et des décharges. L'absence de gestion de l'offre et de la demande signifie que la part entrant dans le flux de déchets est excessive tandis que les fonds nécessaires à sa gestion sont insuffisants. Certains pays appliquent des outils de gestion de la demande pour limiter les déchets mais ils sont minoritaires et ces outils sont peu utilisés.

## 2.6 Industrie des déchets

L'industrie des déchets est balbutiante en Océanie mais devrait se développer dans un proche avenir. Grâce à la participation des bailleurs et du secteur privé, la région développe lentement l'infrastructure nécessaire au recyclage des boîtes en aluminium, des bouteilles en verre, du plomb des batteries à éléments humides, de certains plastiques comme le PET, du papier, etc. Toutefois, rares sont les pays et territoires à disposer des lois ou des mécanismes d'incitation requis pour soutenir une industrie de ce type. Le secteur privé joue par ailleurs un rôle essentiel dans la mise en place des mécanismes nécessaires à l'exportation des matières recyclables vers les marchés étrangers. Comme pour toute activité nationale, il est impératif d'établir la légitimité de ce secteur en créant des règles appuyées par des données pour définir le fondement juridique nécessaire à la création d'un programme de gestion durable des déchets.

Par ailleurs, le nombre de sociétés et de personnes spécialisées dans ce domaine et pouvant exploiter et administrer de manière intégrée les systèmes de gestion des déchets dans les pays est limité. Malgré cela, des pays et territoires et, dans certains cas, des sous-régions telles que le Pacifique du nord-ouest, ont mis en place des activités coordonnées et planifiées de gestion et de recyclage des déchets qui sont généralement menées en collaboration avec le secteur privé local et avec des partenaires de pays étrangers où l'industrie des déchets est développée. Ces activités comprennent généralement la collecte locale des matières recyclables en vue de leur conteneurisation et de leur envoi à des sociétés étrangères de recyclage. Certaines de ces activités sont décrites aux Annexes 1 et 2.

Les déficiences de l'infrastructure nécessaire aux activités de recyclage reflètent l'absence de système de gestion des déchets intégrant besoins financiers, mesures de contrôle et incitations au changement des comportements. Certains pays appliquent des stratégies intégrées (on pensera notamment au récent projet de loi de Kiribati sur le recyclage) bien qu'ils soient minoritaires et que l'intégration reste encore limitée. Les incitations économiques au recyclage pourraient être développées.

Dans le cas des huiles usagées, des pays les ont parfois envoyées dans d'autres pays de la région où elles ont été utilisées comme combustible d'appoint dans des centrales électriques tandis que d'autres les exportaient encore récemment aux Fidji où elles servaient de combustible d'appoint dans une aciérie. La Polynésie française a récemment commencé à envoyer ses huiles usagées en Nouvelle-Zélande. Ce transport maritime est toutefois coûteux et d'autres solutions devraient être envisagées. Les pays et territoires océaniques devraient être encouragés à mettre en place des dispositifs de transport, de stockage et d'élimination de ces déchets. La situation est exacerbée par la faible prise de conscience des services de récupération et de collecte des huiles existant dans les pays. Certains pays envisagent la mise en place d'un système de droits d'importation devant couvrir le coût du transport et de l'élimination des déchets.

## 2.7 Besoins et mécanismes de financement

Conformément aux objectifs énoncés, la gestion des déchets dans le Pacifique devrait théoriquement être autosuffisante sur les plans économique et financier. La gestion des déchets est toutefois une opération coûteuse. Elle nécessite le financement de :

- la gestion physique des déchets – collecte, conversion (récupération, réutilisation, recyclage), élimination des déchets et leur contrôle ;
- la gestion institutionnelle des déchets – mise en place et application de règlements et de processus de gestion des déchets – élaboration et contrôle du respect des lois, surveillance, coordination par différents organismes, éducation etc.

Des mesures ont récemment été prises dans le Pacifique pour mettre en place des systèmes permettant aux gouvernements de mieux financer certaines formes de gestion des déchets. À Kiribati, par exemple, le gouvernement a récemment adopté de nouvelles lois imposant des droits de douane sur les importations d'emballages pour boissons sans alcool et les accumulateurs au plomb d'occasion. Les recettes ainsi réalisées devraient financer les dispositifs de recyclage tout en dissuadant la demande d'emballages plastique. Parallèlement, plusieurs initiatives ont été prises pour permettre aux communautés locales de mieux gérer leurs déchets. Par exemple, le Programme des eaux internationales du PROE contribue dans plusieurs pays à l'établissement de processus communautaires visant la minimisation des déchets par compostage.

Malgré ces efforts, la majorité des initiatives de gestion des déchets solides menées dans les pays et territoires océaniques bénéficient d'une assistance substantielle des bailleurs. C'est notamment le cas pour les projets d'infrastructure concernant l'aménagement de décharges ou d'incinérateurs. Cette dépendance financière vis-à-vis de l'étranger n'est toutefois pas viable à long terme car elle dépend de l'appui et de l'intérêt continus des bailleurs.

En revanche, il est difficile pour de nombreux pays et territoires océaniques de financer leurs propres initiatives, en raison de leurs déficits budgétaires, notamment les grands projets de construction d'installations de gestion des déchets solides. L'aménagement et l'exploitation des services de collecte nécessitent un financement qui est limité au niveau des gouvernements. Les utilisateurs hésitent toutefois à payer pour des services qui leur ont jusqu'alors été fournis gratuitement. Lorsque les services de gestion des déchets sont médiocres, les gouvernements se trouvent dans une impasse, les consommateurs (entreprises et résidents) refusant de financer l'amélioration des services de collecte alors que les gouvernements ne peuvent y procéder en l'absence de fonds supplémentaires.

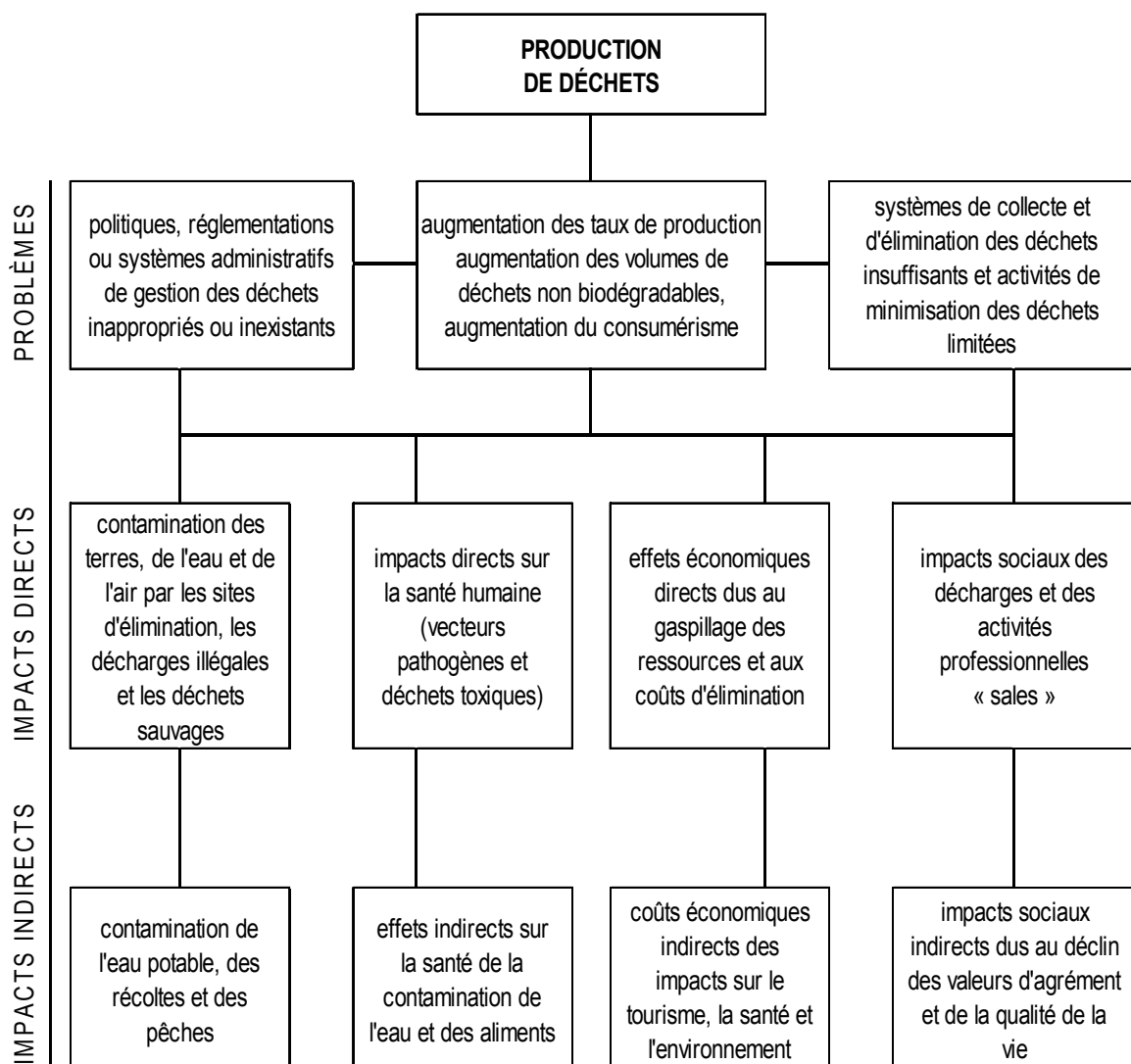
## 2.8 Résumé

Les principaux points abordés aux sections précédentes sont résumés à la Figure 2.1 ci-après. Cette figure illustre les impacts réels et potentiels des activités d'élimination et de production des déchets en Océanie et les trois principaux problèmes associés :

1. augmentation des taux de production ;
2. insuffisance des politiques, réglementations et systèmes administratifs ;
3. insuffisance ou inefficacité des systèmes de collecte, de minimisation et d'élimination.

Il ressort de la section 2.6 que si certains pays et territoires océaniques ont réalisé d'importants progrès, la majorité d'entre eux ont encore beaucoup à faire pour s'attaquer à tous ces problèmes et à leurs effets directs et indirects.

**Figure 2.1 : Résumé des problèmes de gestion des déchets solides en Océanie**



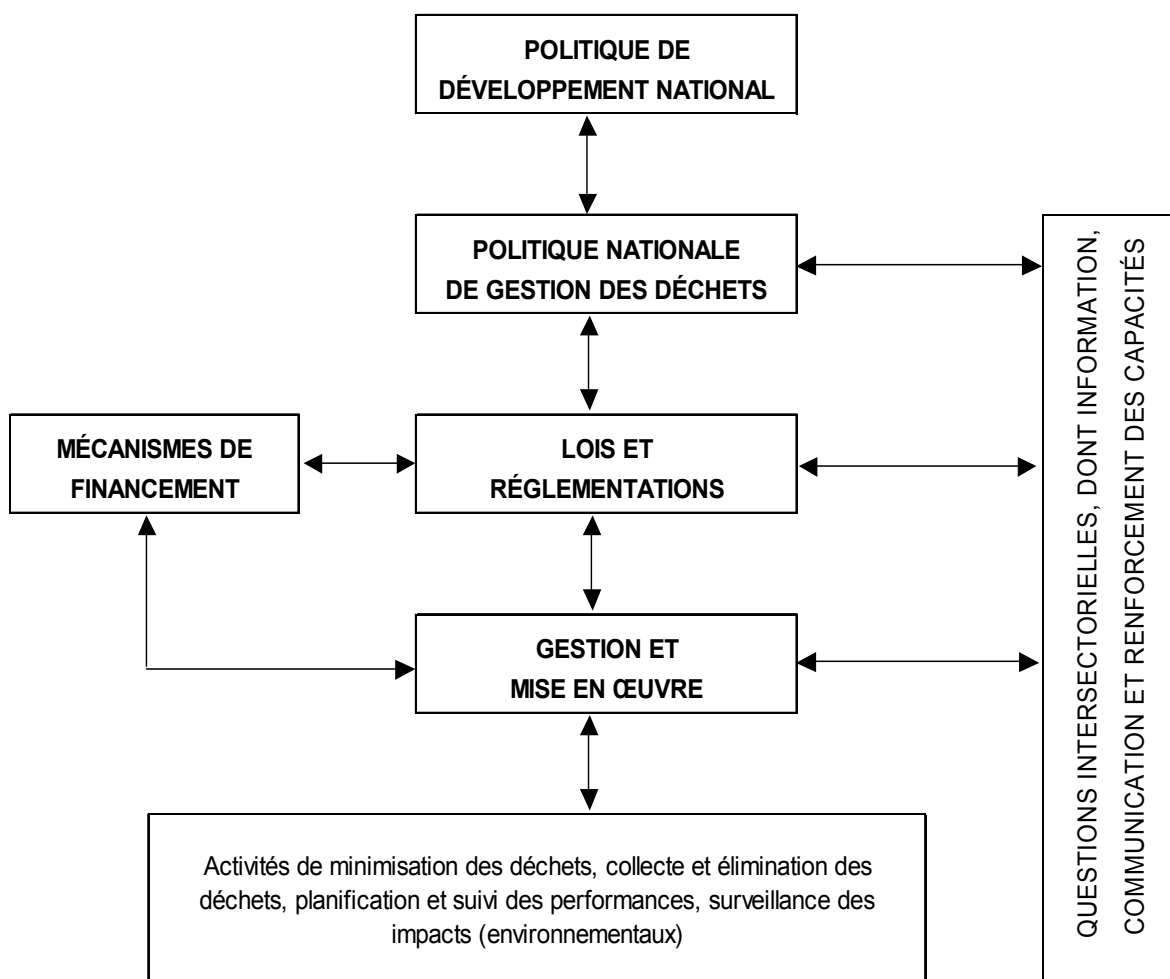
# 3 Stratégie de gestion des déchets recommandée

## 3.1 Modèle de gestion des déchets

Un plan national de gestion des déchets devrait être élaboré dans le cadre du plan de développement national et en conformité avec celui-ci. Les volets possibles d'un programme de gestion des déchets sont résumés à la Figure 3.1 ci-dessous. La politique nationale de gestion des déchets est élaborée à partir du plan de développement national et appuyée par des lois et règlements pertinents. Elle devrait ensuite être mise en œuvre grâce à un système de gestion adapté. Selon la politique, appuyée par une législation appropriée, la mise en œuvre pourra comprendre des activités de tri et de minimisation, de collecte et d'élimination, de planification et de suivi des performances, ainsi que des programmes de surveillance des impacts et des activités intersectorielles telles que les mécanismes de financement, la communication intégrée et le renforcement des capacités. Les questions intersectorielles devraient être examinées et intégrées, le cas échéant, à tous les volets.

Les exigences relatives à chaque volet du modèle proposé sont détaillées ci-après.

Figure 3.1 : Modèle de gestion des déchets





## 3.2 Questions intersectorielles

### 3.2.1 Questions économiques

Comme on l'a vu au chapitre précédent, la sous-utilisation d'instruments économiques visant à stimuler la responsabilité des entreprises et des particuliers est une faiblesse dans le Pacifique qui pourrait être exploitée. D'importants avantages peuvent généralement être tirés de la mise en place d'outils économiques (appuyés aux niveaux politique et institutionnel) qui incitent :

- les consommateurs à minimiser leurs achats de produits générateurs de déchets, à réutiliser et recycler et à minimiser la quantité de déchets éliminés (mis en décharge, incinérés, etc.) ; et
- les producteurs et importateurs à assumer une plus grande responsabilité dans la production et l'importation de déchets de sorte à minimiser la quantité produite ou importée et à gérer et recycler plus activement les déchets produits.

Comme on le verra ci-après, l'application d'instruments économiques peut minimiser les volumes de déchets mais aussi améliorer la viabilité financière de leur gestion.

Dans le même temps, une meilleure utilisation des données économiques – notamment l'utilisation sélective des évaluations économiques – pourra aider les pays et territoires océaniques à mieux comprendre le lien existant entre la gestion des déchets et la prospérité économique.

### 3.2.2 Communication intégrée

La communication peut contribuer de manière substantielle à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs des stratégies nationales. Une approche communicationnelle intégrée à une stratégie nationale et des initiatives régionales peuvent attirer l'attention sur les outils de communication propres à atteindre les divers publics/intervenants.

Dans la région, plusieurs pays ont montré que la communication peut contribuer à réduire les déchets produits par les particuliers, les communautés et les entreprises. Par exemple, les activités réalisées à Kaoki Maange (Kiribati) et les campagnes de sensibilisation menées au Samoa semblent avoir eu les effets escomptés. Toutefois, ces programmes de communication ne donnent de bons résultats que lorsqu'ils sont intégrés à une stratégie plus vaste incorporant d'autres éléments de la gestion des déchets, tels que de nouveaux services publics, de nouvelles politiques et des incitations économiques.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie régionale de gestion des déchets solides, les pays et territoires océaniques et le PROE préconisent une approche simple en sept étapes.

#### *i. Clarifier les buts et les objectifs*

Avant d'entreprendre des activités de communication, il est impératif que les stratégies nationales présentent des buts et objectifs clairs et quantifiables. Par exemple, la réduction d'ici septembre 2009 de 50 % du volume de déchets organiques mis en décharge. Pour encourager l'adoption de comportements spécifiques de réduction des déchets, les stratégies nationales doivent fournir des informations très précises sur les réalisations visées à des échéances données.

#### *ii. Susciter une meilleure prise de conscience du problème*

La sensibilisation aux problèmes liés aux déchets est un objectif très important. Les publics visés ne saisissent pas toujours très bien la nature du problème. Ils n'ont pas nécessairement les informations ou la motivation nécessaires pour changer leur façon de gérer leurs déchets. La sensibilisation renforce le soutien pour les stratégies nationales et constitue une part importante d'une stratégie de communication.

### ***iii. Privilégier des comportements spécifiques***

La communication peut mettre en évidence le lien entre les comportements individuels et les impacts qui en découlent. Elle promeut les avantages de certaines actions et incite à adopter certains comportements.

### ***iv. Comprendre son public***

Pour être efficaces, les activités de communication doivent être conçues en fonction des besoins des parties intéressées ou des publics visés. Les particuliers, les communautés, les entreprises et les organisations doivent comprendre le rôle qu'ils peuvent assumer pour soutenir les objectifs des stratégies nationales. Les activités de communication doivent être élaborées de sorte que leurs messages atteignent leur public cible. La stratégie de communication doit définir les outils et les activités les plus susceptibles de répondre aux besoins du public visé.

### ***v. Utiliser des outils de communication appropriés***

Nombreux sont les outils de communication pouvant soutenir les buts et les objectifs des stratégies nationales : bulletins ou séances d'information réguliers (secteur public), utilisation inédite et novatrice des médias (radio, télévision, journaux, etc.), forums ou séances d'information (secteur privé), programmes communautaires visant la modification durable des comportements (collectivités). Les stratégies devraient privilégier les buts et les objectifs de communication, le public cible et la capacité des pays et territoires océaniques à assumer le processus de communication et veiller à ce que les outils de communication sélectionnés soient accessibles et adaptés aux communautés.

#### ***Public cible : gouvernement/principales administrations***

La communication peut être utilisée pour veiller à ce que les principales administrations soient consultées et tenues informées lors de l'élaboration des stratégies nationales. Elle permet de s'assurer leur soutien précoce en leur donnant le sentiment d'y être partie prenante et en encourageant leur participation tout au long de la phase de mise en œuvre. Des bulletins d'information réguliers diffusés aux principaux intervenants fournissent des informations utiles sur les stratégies nationales. Des programmes radio ou des communiqués de presse aux médias régionaux et internationaux permettent d'attirer l'attention d'autres pays sur les pratiques optimales tout en promouvant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces stratégies.

#### ***Public cible : secteur privé***

La communication permet d'informer le public et de soutenir l'intérêt pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales. Des partenariats entre le secteur public et le secteur privé peuvent être utilisés à des fins promotionnelles dans les médias. Lorsque les initiatives exigent des changements au niveau national, le secteur privé devrait participer au processus d'élaboration des stratégies nationales de sorte à y contribuer avant leur mise en œuvre.

#### ***Public cible : communautés***

La communication permet d'éveiller l'intérêt pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales. L'organisation de réunions ou d'ateliers publics suscite la participation des communautés aux processus de planification et leur donne le sentiment d'y être partie prenante de sorte à encourager l'adoption des politiques mises en place. Les structures communautaires existantes peuvent également être utilisées pour stimuler la participation au processus de communication. L'école peut inculquer aux enfants des modes d'existence durables pouvant être transmis à leurs familles et communautés. Des programmes de marketing social peuvent être élaborés pour encourager l'adoption de comportements visant la réduction des déchets. Les O.N.G. peuvent prendre en charge certains volets des stratégies nationales, par exemple le recyclage du papier par des groupes locaux de femmes. Des activités de sensibilisation et de promotion peuvent informer les communautés sur les

nouveaux services d'élimination des déchets et sur les coûts proposés. Des articles dans la presse locale et des émissions de télévision ou de radio peuvent également susciter ou renforcer la mobilisation politique en faveur de projets futurs.

**vi. Trouver les moyens de mesurer les progrès**

Des objectifs réalistes et mesurables permettent d'attirer l'attention des parties prenantes sur l'efficacité des stratégies nationales tandis que des mécanismes de communication des progrès réalisés permettent d'entretenir leur motivation.

**vii. Financement**

Le financement des besoins de communication doit faire partie intégrante des stratégies nationales pour garantir la modification durable des comportements.

**3.2.3 Renforcement des capacités**

Les programmes de gestion des déchets ne peuvent être menés sans la participation de personnes qualifiées : éducateurs en environnement, gestionnaires, ingénieurs, exploitants de décharges, spécialistes en gestion de l'environnement et en santé publique, planificateurs et décideurs. Certaines de ces compétences sont déjà présentes dans les pays et territoires océaniques tandis que d'autres devront être acquises grâce à des programmes d'assistance technique. Cette dernière approche a couramment été utilisée par le passé. Dans une perspective à long terme, il est toutefois préférable que les compétences soient disponibles dans les pays ou, tout au moins, dans la région. Cet objectif pourra être atteint si l'on intègre les programmes de formation technique en gestion des déchets solides à ceux des établissements de formation existant dans la région en les offrant dans le cadre de programmes d'études ou de cours de brève durée. Ces modules pourraient être élaborés en collaboration avec des institutions telles que l'Université des Nations Unies (UNU), l'Université de Guam (UOG), l'Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée (UPNG) et l'Université du Pacifique Sud (USP).

Outre les ressources humaines, la bonne exploitation des programmes de gestion des déchets dépend des capacités institutionnelles et structurelles disponibles. Les programmes de renforcement des capacités élaborés pour les activités de gestion des déchets devraient être intégrés le plus tôt possible en raison de l'importance des rôles joués par les différentes composantes. Ils devraient donc couvrir les capacités institutionnelles et structurelles ainsi que les ressources humaines.

Les programmes de renforcement des capacités présentent de nombreux aspects et doivent entre autres garantir la disponibilité de personnes suffisamment qualifiées et expérimentées, une formation sur le terrain pour développer des compétences et des pratiques professionnelles appropriées et des programmes de formation permanente pour veiller à ce que le personnel reste à la pointe de leur domaine. La majorité de ces objectifs sera atteinte grâce à des programmes de formation classiques. Il est toutefois important de reconnaître la valeur des autres mécanismes de formation : parrainage, conférences, contact continu avec d'autres professionnels travaillant dans des domaines identiques ou connexes, tels que le réseau d'information du PROE sur les déchets (Activité B5). Les revues spécialisées sont également une source d'information pertinente.

Les besoins de renforcement des capacités devraient être examinés et intégrés lors de l'élaboration de programmes de gestion des déchets. Pour gérer ses déchets solides de manière rationnelle, efficace et durable, un pays peut :

1. définir, à partir de normes internationales, des références nationales et régionales permettant de mesurer les capacités ;
2. évaluer les lacunes existantes ;

3. déterminer leurs causes profondes ; et
4. identifier les moyens de créer ou de renforcer des capacités.

Une évaluation initiale des besoins devrait impérativement être réalisée et des programmes devraient être conçus pour y répondre et les suivre tandis qu'un financement approprié devrait être prévu.

En ce qui concerne la gestion des déchets solides, cette tâche peut être complexe et difficile étant donné les aspects sociaux, économiques et environnementaux devant être pris en compte. Quoi qu'il en soit, le risque de gaspiller des ressources limitées et de réaliser a posteriori l'ampleur croissante des effets négatifs restera réel tant que les tentatives de renforcement des capacités en gestion des déchets solides n'auront pas été précédées d'une évaluation des contraintes, de leurs causes profondes et des options en la matière.

### 3.3 Politique et législation

Les pays et territoires océaniques doivent examiner et élaborer des politiques de gestion des déchets solides rationnelles et appropriées pouvant être intégrées à la législation. Un cadre réglementaire promouvant leur respect est nécessaire car la capacité de contrôle des administrations est limitée en raison de leur faible taille et doit donc être clairement définie. Le respect des lois passe par un processus consultatif permettant au secteur privé, aux organismes publics/municipaux, aux organisations intergouvernementales, aux universités, aux O.N.G., aux chefs traditionnels et aux communautés de participer à la formulation de la législation. Celle-ci doit prôner le respect mais aussi donner aux organes de réglementation les pouvoirs d'imposer des sanctions appropriées en cas d'infraction afin de dissuader les abus.

Les instruments réglementaires devraient cadrer avec les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) conclus aux niveaux régional et international et avec les meilleures pratiques de gestion dans la mesure du possible. Ils devraient également tenir compte de la situation des pays et territoires océaniques et notamment de la disponibilité d'équipements, de protocoles, de personnel qualifié et de laboratoires. Lorsque ces ressources ne sont pas directement disponibles, d'autres dispositions de contrôle doivent être envisagées et intégrées à la loi. Les organes réglementaires doivent être habilités à imposer des amendes et à traiter les infractions en utilisant les mécanismes de règlements de différends disponibles et en ne se tournant vers les tribunaux qu'en dernier ressort.

### 3.4 Minimisation, tri et recyclage des déchets

À court et à moyen terme, l'élimination des déchets continuera de poser un problème aux pays et territoires océaniques en raison du faible nombre de systèmes de gestion des déchets, lequel est lié :

- au manque de sites d'élimination appropriés et de crédits ;
- à la faible disponibilité de terrains ; et
- à la pénurie de personnel qualifié.

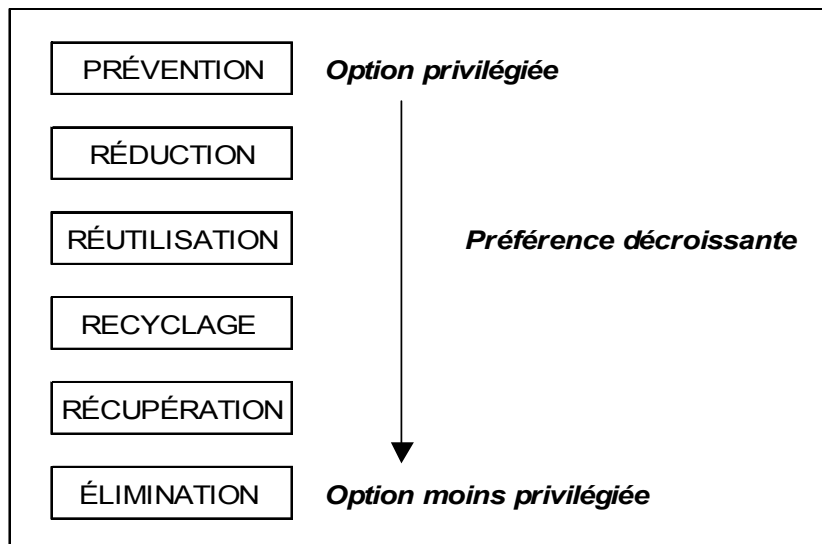
Il s'ensuit que la minimisation des déchets devrait être au cœur de toute stratégie nationale. La baisse substantielle du volume de déchets devant être éliminés permettra de réduire le coût de l'élimination ainsi que le besoin d'aménager de nouvelles installations d'élimination. Si la gestion efficace des déchets, en particulier la minimisation et le tri des déchets à la source, est d'une importance critique, les objectifs visés ne pourront toutefois être atteints que si l'infrastructure nécessaire est en place.

Le tri de certains déchets, tels que les déchets médicaux, permet de réaliser des économies importantes

lorsque le coût de leur traitement ou de leur élimination est relativement élevé.

La gestion des déchets opère selon une hiérarchie établie qui, d'un côté, préconise la prévention qui est généralement moins coûteuse et, de l'autre, décourage l'élimination (Figure 3.4).

**Figure 3.4 : Hiérarchie de gestion des déchets**



Les programmes de minimisation des déchets reflètent généralement cette hiérarchie et suivent le principe des quatre « R » (réduire, réutiliser, recycler et récupérer) décrits ci-dessous.

**Réduire :** Réduction des déchets à la source, par exemple en achetant et en utilisant des produits en gros plutôt que des produits conditionnés.

**Réutiliser :** Utilisation répétée d'un produit pour un usage semblable ou différent de celui de son premier emploi, par exemple réutilisation de bouteilles en verre ou de pneus.

**Récupérer :** Utilisation des déchets de sorte à récupérer une valeur résiduelle, par exemple l'utilisation des huiles usagées comme combustible d'appoint ou le compostage des déchets verts.

**Recycler :** Traitement des matières usagées (boîtes en aluminium, plomb des batteries à éléments humides, placards, papier, verre, etc.) en vue de leur redonner leur forme d'origine.

De nombreux obstacles pratiques entravent les programmes de minimisation des déchets menés dans les pays et territoires océaniques. Ils ne sont toutefois pas insurmontables et toute stratégie nationale devrait prévoir des activités analysant les possibilités de minimisation des déchets, les obstacles à leur mise en œuvre et les moyens de les surmonter.

Plusieurs mécanismes pourraient être utilisés dans le Pacifique pour appuyer l'élaboration et l'application de programmes de recyclage. Ils pourraient reposer sur des mesures incitatives (consignation), des programmes de marketing social (examinant les obstacles et perspectives du recyclage) et des programmes de recyclage dans les écoles.

Les stratégies étayant la minimisation, le tri et le recyclage des déchets dans le Pacifique nécessiteront selon toute probabilité la mise en place d'instruments économiques augmentant la responsabilité des entreprises et des particuliers en matière de gestion de déchets et réduisant ainsi leur production. Les instruments économiques, appuyés par les activités et infrastructures institutionnelles appropriées, joueront ainsi un rôle essentiel pour intégrer la gestion des déchets aux mécanismes de financement nécessaires à la viabilité à long terme des services en la matière.

La récente initiative de Kiribati est un bon exemple de stratégie économique intégrée pouvant réduire les déchets, développer le recyclage et augmenter le financement. Dans ce cas, les nouveaux droits de douane sur les importations d'emballages pour boissons sans alcool augmentent la capacité de financement public des dispositifs de recyclage tout en décourageant la demande d'emballages plastique.

## 3.5 Gestion des déchets

Dans de nombreux pays et territoires, la responsabilité de gérer et de coordonner les activités de gestion des déchets est assumée par plusieurs organismes publics et il n'est pas toujours facile de savoir qui est responsable de quoi. Dans la majorité des cas, il incombe aux organismes sanitaires de veiller à minimiser, trier et stériliser leurs déchets avant qu'ils ne soient intégrés au flux de déchets solides. Un organisme public doit donc être désigné pour administrer ces questions tandis que les activités de gestion des déchets doivent être mieux coordonnées dans les pays de sorte à éviter les conflits de responsabilités actuels.

### 3.5.1 Collecte des déchets

La collecte et l'élimination des déchets sont les volets nécessitant le plus de ressources, financières notamment, et, par là même, l'évaluation la plus détaillée des besoins et mécanismes de financement. Nombreux sont les services de collecte et d'élimination offerts dans la région qui n'atteignent pas les niveaux de performance souhaités pour les raisons suivantes :

1. financement insuffisant ;
2. pénurie de personnel formé et compétent ;
3. réglementations et gestion inadaptées ;
4. infrastructure de soutien déficiente.

En ce qui concerne le financement, deux composantes doivent être prises en compte : l'investissement initial et les frais d'exploitation et d'entretien. La deuxième est tout aussi importante que la première car, sans elle, la valeur de l'investissement initial sera perdue.

Les systèmes de collecte des déchets devraient être conçus pour fournir un service régulier dans les zones résidentielles, commerciales et industrielles sans oublier les lieux publics. Nombreuses sont les directives concernant la conception et l'exploitation de services de collecte dans les pays en développement. Elles prévoient généralement des poubelles ou sacs bon marché de taille raisonnable (les barils de 200 l sont trop grands), une protection contre les animaux utilisant des socles ou des cages et un programme régulier de collecte à l'aide de camions de taille appropriée (suffisamment gros pour ramasser les volumes de déchets mais pas trop gros ni trop lourds pour les routes). L'utilisation de véhicules équipés de compacteurs ne devrait pas être envisagée tant que les gains d'efficacité associés ne sont pas manifestement nécessaires et que leurs frais d'exploitation et d'entretien ne peuvent être couverts par le budget du service de collecte.

À cet égard, il sera impératif que les pays et territoires océaniques intègrent des services de collecte et d'élimination des déchets de tous types, à savoir publics et privés, dans leurs formules de financement afin qu'ils soient viables à long terme. Selon le pays ou les articles concernés, l'intégration du financement (voir également la section 3.7) pourra inclure des redevances d'utilisation. Bien qu'impopulaires à court terme, elles seront essentielles si les gouvernements veulent disposer des fonds nécessaires à la mise en place et au maintien des services de collecte et d'élimination des déchets qui leur font cruellement défaut. Ils pourront ainsi rétablir la confiance du public dans les services publics d'élimination et accélérer le nettoyage de nos pays tout en réduisant notre dépendance à l'égard de l'aide extérieure.



### 3.5.2 *Élimination des déchets*

L'élimination des déchets par enfouissement est actuellement la méthode privilégiée dans la majorité des pays et territoires océaniques et le restera dans l'immédiat. D'autres options, telles que l'incinération ou la digestion des déchets, peuvent être appropriées dans certains cas (traitement des déchets hospitaliers et autres déchets putrescibles par exemple) mais nécessitent une évaluation détaillée au cas par cas et ne sont donc pas expressément abordées ici.

L'un des besoins les plus pressants concerne l'identification et l'utilisation de sites d'élimination appropriés à l'aide de critères établis permettant de réaliser des gains d'efficacité en matière de collecte et de transport tout en minimisant les risques d'effets nocifs hors site. Le site devrait être conçu et aménagé, au minimum, pour permettre le mouvement efficace de véhicules, le contrôle des eaux de ruissellement, la protection des nappes souterraines et un niveau acceptable de contrôle des lixiviats et éventuellement des gaz de décharge. Ces prescriptions devraient être clairement décrites lors de la phase de planification du site qui devrait également comprendre une étude d'impact sur l'environnement (EIE). Les informations obtenues dans le cadre de ces études devraient servir de point de référence pour le programme de surveillance des sites d'élimination pendant et après la période d'exploitation. Ces sites doivent par ailleurs être conformes aux directives et réglementations nationales pertinentes.

Les procédures opérationnelles devraient répondre aux exigences en matière de placement contrôlé, de compactage et de couverture régulière des déchets, de surveillance et d'enregistrement des quantités de déchets et de maintenance générale du site. Des installations pour le personnel, la sécurité du site et l'entretien de l'équipement devraient être prévus. Divers équipements lourds sont nécessaires à la bonne exploitation des décharges : bulldozers, excavateurs, compacteurs, ponts-bascules, etc. Il est toutefois rarement réaliste que ces équipements soient exclusivement utilisés sur ces sites. Cet aspect doit être dûment pris en compte lors de la phase de conception d'une nouvelle décharge pour s'assurer, d'une part, de la fourniture du service à un niveau approprié et, d'autre part, de son financement intégral.

Il convient ici de mentionner le programme conjoint JICA/PROE appliquant la méthode Fukuoka ou semi-aérobique au Samoa, qui se proposait de montrer comment la conception et l'exploitation des décharges existantes peuvent être progressivement améliorées. Un programme identique visant le réaménagement de la décharge de M-Dock est en cours de planification aux Palaos. Cette approche devrait être beaucoup plus rentable que la création de nouvelles décharges tout en étant plus viable pour les pays et territoires océaniques. Les spécifications et exigences fonctionnelles de la décharge sont absolument identiques à celles décrites plus haut. Elles sont toutefois mises en place de manière progressive en fonction des crédits disponibles et des besoins avérés. Cette méthode n'est pas applicable aux atolls dont les besoins spécifiques restent insatisfaits.

De même, il importe de prévoir des systèmes d'élimination spéciaux pour les déchets ne pouvant pas être mis en décharge, par exemple certains déchets dangereux. L'exemple le plus courant à cet égard est celui des déchets d'activités de soins qui sont généralement incinérés. Cette méthode est satisfaisante pour l'Océanie bien que de nombreuses installations existantes soient loin d'atteindre les normes d'exploitation minimales recommandées par des organisations comme l'OMS. Cette organisation continuera d'aider les pays insulaires océaniques à gérer les installations existantes et à évaluer l'utilisation de nouvelles technologies, telles que la stérilisation à la vapeur, qui offrent la possibilité de traiter efficacement ce type de déchets. Des installations spéciales pourront par ailleurs être nécessaires pour traiter d'autres déchets dangereux. Les besoins les concernant devront toutefois être évalués au cas par cas, en envisageant notamment leur transport vers des installations spécialisées pouvant déjà exister dans ou hors de la région.

### ***3.5.3 Planification et suivi des performances***

La planification et le suivi des performances font partie intégrante de la majorité des activités menées par les administrations et la gestion des déchets ne déroge pas à la règle. Il convient de recueillir des données régulières sur les taux de production et d'élimination des déchets en faisant le lien avec l'évolution démographique, la croissance et le développement économiques, tourisme compris, et tout autre facteur pertinent. Ces données permettront de planifier les besoins futurs en la matière, tels que l'aménagement de nouvelles décharges et des infrastructures associées. Elles devraient également contribuer utilement à l'évaluation d'autres propositions de projets tels que de nouvelles installations touristiques. À ce titre, on insistera ici sur le besoin d'établir des liens clairs et concrets entre les services publics chargés de la gestion des déchets et les administrations chargées de la planification.

Les méthodes de collecte et d'enregistrement des données sur les déchets sont éprouvées et reconnues au niveau international et comprennent des estimations des volumes totaux de déchets mis en décharge et des analyses régulières de leur composition. Ces données devraient être mises à la disposition des pays et territoires océaniques et être utilisées pour évaluer l'efficacité des autres composantes du programme. Par exemple, un programme efficace de minimisation des déchets devrait se traduire par la réduction globale des quantités de déchets et par la modification de leur composition.

### ***3.5.4 Surveillance des impacts***

La contamination de l'environnement est la conséquence la plus directe d'une mauvaise gestion des déchets. On observe toutefois de nombreux autres effets directs et indirects, dont une grande partie constituent d'importants aspects du développement national, tels que la santé publique, le tourisme et l'innocuité de l'eau et des aliments. L'impact économique d'une mauvaise gestion des déchets peut également être important en raison des ressources gaspillées et des coûts associés à l'élimination.

Les installations d'élimination des déchets peuvent avoir d'importants impacts négatifs sur le milieu ambiant et il importe donc de les gérer et contrôler avec soin. La surveillance de l'environnement est un aspect essentiel de ce système de contrôle et devrait être entièrement intégrée à la conception des nouvelles installations. Elle devrait également être effectuée pour les sites existants de sorte à évaluer les effets d'activités passées, les besoins de mesures correctives et les impacts futurs possibles.

La surveillance des impacts des sites d'élimination des déchets n'est pas nécessairement coûteuse. Quelques paramètres essentiels, tels que la demande chimique en oxygène (DCO), la demande biochimique en oxygène (DBO), le pH, la conductivité et quelques oligo-éléments, fournissent des renseignements de base sur les impacts sur la qualité de l'eau. Ces analyses devraient normalement pouvoir être effectuées par les laboratoires existant dans la majorité des pays et territoires océaniques, tels que ceux des services d'approvisionnement en eau. Des analyses plus sophistiquées peuvent être effectuées dans des laboratoires étrangers mais seulement dans le cas d'études spéciales, par exemple en cas de craintes concernant la présence de produits chimiques toxiques spécifiques dans une décharge. Les pays et territoires océaniques qui ne disposent pas des ressources humaines et institutionnelles pour évaluer ces paramètres devraient se doter d'un plan à long terme répondant à ces besoins tout en prenant des mesures provisoires utilisant les laboratoires agréés de la région.

## ***3.6 Industrie des déchets***

Comme mentionné précédemment, l'industrie des déchets est balbutiante en Océanie et les efforts menés pour la développer devraient dans un premier temps se concentrer sur l'organisation des activités locales de réutilisation et de recyclage, telles que la mise en place de mécanismes de collecte et de traitement des matières recyclables. La participation du secteur public et privé local est essentielle et doit être encouragée.

Les stratégies de soutien au développement de l'industrie des déchets dans les pays et territoires océaniques nécessiteront la mise en place d'instruments institutionnels et économiques propices à la participation des parties concernées. Ces instruments économiques, appuyés par les activités et infrastructures institutionnelles appropriées, joueront ainsi un rôle essentiel pour veiller au développement viable de ce secteur, sur les plans économique et financier.

Les autres activités pouvant contribuer à son développement dans la région comprennent l'établissement de partenariats entre les gouvernements et les entreprises de recyclage ou les particuliers dans les pays où le secteur du recyclage est plus avancé et sophistiqué. Ces partenariats devraient faciliter le transport ou les mouvements transfrontières des matières recyclables des points de collecte dans les pays jusqu'aux entreprises de recyclage à l'étranger.

### **3.7 Besoins et mécanismes de financement**

Conformément aux objectifs énoncés, la présente stratégie encourage un système de gestion sain sur les plans économique et financier. Pour cela, le cadre institutionnel doit être modifié de sorte à garantir les fonds nécessaires. Le financement doit être stratégiquement intégré à tous les aspects des systèmes de gestion des déchets établis, des initiatives visant à minimiser la production de déchets à la source jusqu'à celles utilisées pour gérer l'élimination des déchets ne pouvant être ni réutilisés ni recyclés.

Aussi impopulaire que cela puisse paraître, les pays et territoires océaniques devront mettre en place un système de facturation des coûts de gestion des déchets s'ils veulent réduire leur dépendance actuelle à l'égard de l'aide extérieure et éviter la faillite de la gestion nationale des déchets.

Un système de redevances bien conçu peut contribuer à réduire la quantité de déchets produits à long terme par les producteurs, les importateurs et les consommateurs. Par exemple, l'augmentation du coût de la collecte et de l'élimination des déchets peut inciter les consommateurs à réduire la quantité de déchets produits. De telles augmentations peuvent, si elles sont accompagnées de mesures pédagogiques, législatives et autres, promouvoir le recyclage du verre, du plastique et du papier ainsi que le compostage des déchets verts. À long terme, ces mécanismes peuvent également inciter les consommateurs à réfléchir avant d'acheter des produits générateurs de déchets. Par exemple, les droits de douane imposés sur les bouteilles plastique importées augmentent leur prix pour le consommateur et peuvent ainsi réduire la demande de ces produits, signalant ainsi aux fabricants qu'ils doivent diminuer leur niveau de production. Ce cycle peut aboutir à la réduction des importations de déchets dans un pays.

Des mécanismes de financement bien conçus peuvent créer des stimulants financiers incitant les consommateurs et les producteurs à recycler leurs déchets et à réduire la quantité mise en décharge. Par exemple, certains embouteilleurs de la région (tels que Samoa Breweries Ltd) encouragent le recyclage en consignnant leurs bouteilles, la valeur de la consigne étant comprise dans le prix de la bouteille de bière. Ces mesures, qui encouragent la minimisation et le recyclage des déchets, permettent un meilleur recouvrement des coûts liés à la gestion des bouteilles vides de bière et de boissons sans alcool.

Toutefois, la mise en place de nouvelles redevances d'utilisation concerne vraisemblablement le moyen terme et le recouvrement total des coûts à grande échelle n'est probablement pas réaliste (de nombreux programmes de gestion des déchets fonctionnent à perte dans les pays développés). Toujours est-il que :

- Le travail préparatoire en vue de la mise en place de systèmes de financement partiel peut être effectué sans tarder. Par exemple, les gouvernements peuvent calculer les coûts des différents services de gestion des déchets et recenser les domaines dans lesquels les redevances ont été acceptées et comment elles l'ont été ; et

- Des éléments de recouvrement des coûts pourraient être applicables à un certain niveau. La mise en place de services privés d'élimination des déchets est déjà en cours dans la région, notamment aux Tonga et aux Fidji. Qui plus est, certains secteurs pourraient adopter des éléments de recouvrement des coûts ou de financement. Par exemple, la législation de Kiribati sur les emballages pour boissons sans alcool contribue à la viabilité financière accrue des services de recyclage et d'élimination de ces emballages. Cette approche pourrait être plus favorable au secteur industriel et aux consommateurs que l'interdiction de certaines matières tout en offrant l'avantage d'augmenter les revenus issus des déchets.

Le financement dépendra de la répartition des coûts de la gestion des déchets entre les secteurs public et privé (ménages et industrie) dans une perspective de viabilité. Étant donné les problèmes associés aux déchets (rareté des terrains privés utilisés comme décharges, développement de vecteurs pathogènes, etc.), il pourrait être souhaitable que le secteur public continue de participer à la mise en place de systèmes de gestion des déchets. Les bailleurs devraient par ailleurs continuer de jouer un rôle d'appui dans l'intérêt du public en général. On pourrait toutefois prévoir que des groupes d'intervenants spécifiques assument une partie des coûts associés à la gestion des déchets qui les concernent particulièrement. On pensera par exemple à l'adoption de mesures d'incitation économiques et fiscales visant le recyclage des déchets par les parties concernées (dont les secteurs public et privé) ainsi que des redevances couvrant la collecte et l'élimination des déchets ménagers et des taxes de gestion des déchets imposées aux organismes publics et privés.

Les outils économiques de gestion des déchets (gestion de l'offre et de la demande) devraient être envisagés comme un moyen d'intégrer les efforts de réduction et de recyclage des déchets aux mécanismes de financement. Certains pays pourraient également envisager d'affecter des revenus de gestion des déchets à des activités spécifiques bien que cela soit souvent difficile à gérer sur le plan administratif.

L'adoption de meilleures stratégies de financement aura un certain nombre de retombées positives, parmi lesquelles :

- Une dépendance moindre à court terme vis-à-vis des ressources nationales et de l'aide extérieure – ou la capacité de concentrer l'aide extérieure sur d'autres aspects devant être développés.
- Une confiance accrue du public dans la gestion des déchets ménagers. Par exemple, un système de collecte des déchets mieux financé est moins susceptible de se détériorer (évitant ainsi l'impasse où les consommateurs – entreprises et résidents – refusent de financer l'amélioration de services qu'ils jugent médiocres alors que les gouvernements ne peuvent y procéder en l'absence de fonds supplémentaires).
- Un système de gestion des déchets plus viable à long terme.

La gestion des déchets devra faire l'objet de mesures d'information si elle veut être mieux financée dans le Pacifique. Ces mesures devront cibler les bienfaits associés ainsi que la disposition des consommateurs à payer pour bénéficier de services. Les mécanismes de financement devront donc être étayés par une analyse économique.

# 4 Activités proposées de gestion des déchets

## 4.1 Présentation générale

Dans la majorité des pays et territoires océaniques, des efforts de développement doivent manifestement être menés à tous les niveaux du modèle de gestion des déchets examiné aux sections précédentes. Il va de soi que tous les aspects du problème ne pourront être abordés sur le champ et qu'un plan bien organisé et une approche coordonnée devront être adoptés. Dans un premier temps, il est proposé que les trois domaines suivants soient traités en priorité :

- les principaux aspects institutionnels, notamment l'élaboration des politiques et la planification, le renforcement des capacités, l'échange d'informations, la sensibilisation et l'éducation du public ;
- l'amélioration et la modernisation des systèmes actuels d'élimination des déchets.
- le développement et/ou l'amélioration d'activités telles que le recyclage qui visent à limiter la production même de déchets, de sorte à réduire les quantités éliminées.

Les activités proposées sont destinées à aider les pays et territoires insulaires océaniques à se doter progressivement de systèmes efficaces de gestion des déchets correspondant à leurs besoins spécifiques. Le programme devrait s'échelonner sur une période de dix ans ou plus, étant donné que nombre des changements nécessaires, aux niveaux des particuliers, des institutions ou des systèmes, s'inscrivent dans la durée et résultent d'améliorations progressives. Le projet devrait en outre privilégier les activités fondées sur des exigences de viabilité, telles que le recours aux technologies appropriées et aux systèmes de gestion, et fortement axées sur l'autosuffisance et le renforcement des capacités nationales.

Les activités proposées sont résumées ci-après et présentées en détail à l'Annexe 1. Elles sont décrites en suivant les différents volets du programme de gestion des déchets présentés plutôt qu'en suivant un ordre de priorité particulier. L'ordre de priorité et un calendrier proposé sont examinés à la section 4.8.

Le programme proposé comprend de nombreux volets connexes et fait intervenir un grand nombre d'acteurs. Un dispositif devra être mis en place pour veiller à la mise en œuvre coordonnée et efficace des activités.

## 4.2 Questions intersectorielles

### 4.2.1 Éducation et sensibilisation du public

Les activités d'éducation et de sensibilisation du public sont essentielles à tout programme national de gestion des déchets. La participation à l'Année de lutte contre les déchets constitue un bon point de départ à cet égard.

#### ***Activité A1 : Année océanique de lutte contre les déchets***

L'Année de lutte contre les déchets est une campagne régionale coordonnée par le PROE qui repose sur diverses activités menées dans les pays et territoires océaniques. Les gouvernements ont été encouragés à soutenir cette campagne en désignant des coordinateurs/correspondants nationaux qui ont participé à un atelier préparatoire financé par NZAID et organisé par le PROE. D'autres fonds ont été obtenus pour d'autres initiatives régionales de promotion de la campagne tandis que la majorité des activités nationales sont, ou pourraient être, financées par les gouvernements concernés ou grâce à des accords de parrainage.

### ***Activité A2 : Programmes de communication intégrée***

La modification substantielle des attitudes et comportements en matière de production et d'élimination des déchets est une tâche de longue haleine. Ce processus devrait être appuyé par des programmes de communication intégrée, conçus et mis en œuvre dans chaque pays et territoire océanien en fonction de leurs objectifs et activités propres. Ces programmes devraient toutefois bénéficier d'un soutien régional, émanant du PROE ou d'autres organisations du CORP. Cette activité devrait développer les matériels produits dans le cadre du projet conjoint UE/PROE WASTE et de l'Année de lutte contre les déchets.

Un effort particulier devrait par ailleurs être mené pour que le public et des groupes spécifiques d'intervenants soient informés sur les modifications envisagées ou prévues de la législation, des institutions ou des outils de gestion. Ce point sera particulièrement important en ce qui concerne la mise en place de mécanismes économiques et financiers, et notamment de redevances ou de mesures d'incitation à la réduction (minimisation à la source et recyclage) ou à l'élimination des déchets.

#### ***4.2.2 Renforcement des capacités***

De nombreuses activités de renforcement des capacités devront être menées dans les pays et territoires océaniques pour soutenir la gestion des déchets et les programmes associés. Bon nombre d'entre elles sont toutefois assez générales et propres à être intégrées à des programmes beaucoup plus vastes. Les activités proposées ci-dessous concernent plus spécifiquement la gestion des déchets.

#### ***Activité B1 : Cours annuel de gestion des déchets municipaux***

Le premier cycle quinquennal de cette activité menée dans le cadre de l'initiative japonaise de Miyazaki s'est achevée cette année. Ce cours d'une durée de quatre semaines s'est tenu tour à tour à Okinawa et à Apia et visait chaque année entre 10 et 15 participants issus des pays du Forum des îles du Pacifique. Il se poursuivra pendant un nouveau cycle de cinq ans à compter de 2005 et continuera de bénéficier du financement du JICA et de la participation de l'OMS. Cette formation complémentaire devra toutefois tenir compte des besoins prioritaires des pays et pourrait être dispensée aux niveaux national ou sous-régional. Les sujets abordés dans le cadre du cours du JICA devraient faire l'objet d'une vidéo tandis qu'un réseau d'information est prévu au titre de l'Activité B6.

#### ***Activité B2 : Formation destinée aux atolls***

Nul ne doute que les problèmes et les besoins des atolls en matière de gestion des déchets sont foncièrement différents de ceux des îles hautes et souvent plus complexes. La disponibilité très limitée de terrains est l'un des principaux obstacles à surmonter pour concevoir des programmes d'élimination des déchets. Cette activité prévoit la mise en place d'une formation spécifique aux atolls couvrant tous les aspects des programmes nationaux de gestion des déchets et visant aussi bien les décideurs que le personnel des décharges.

#### ***Activité B3 : Évaluation des capacités nationales en gestion des déchets***

Cette activité devrait être menée par chaque pays et territoire océanien en liaison avec les Activités E4, H1 et H3. Elle devrait essentiellement être réalisée en interne mais pourrait également bénéficier de l'assistance extérieure d'une organisation telle que le PROE. Des liens devraient être établis avec l'initiative océanienne de type II sur le renforcement des capacités qui a été annoncée au SMDD de Johannesburg et avec les activités menées par le PNUD dans ce domaine. L'évaluation devrait être réalisée au cours de la première ou de la deuxième année de mise en œuvre du programme de gestion des déchets puis révisée tous les trois à cinq ans.



#### ***Activité B4 : Renforcement des capacités nationales***

Cette activité s'inscrit dans le prolongement de l'Activité B3 et entend donner suite aux conclusions de l'évaluation. Elle devrait être menée au niveau national avec une assistance extérieure si nécessaire. Les activités de renforcement des capacités devraient être axées sur le développement des compétences institutionnelles et structurelles, notamment en ce qui concerne l'élaboration de politiques judicieuses et appropriées et la gestion stratégique des déchets intégrant les questions de financement et les mesures incitatives.

#### ***Activité B5 : Détachements dans les pays***

Le PROE gère un programme visant à développer les capacités nationales grâce à des détachements entre pays insulaires océaniques. Ce type d'activités devrait permettre de tirer parti des travaux réalisés dans d'autres volets du programme tels que le projet de démonstration sur les décharges au Samoa. Les agents chargés de la gestion des déchets pourraient participer au programme actuel mais on devra envisager d'obtenir des fonds complémentaires pour permettre sa poursuite au-delà du calendrier et du cadre actuels (pour élargir la réserve de compétences).

#### ***Activité B6 : Maintien d'un réseau d'information sur les déchets***

Cette activité entend améliorer les compétences et connaissances existantes du personnel de gestion des déchets grâce à leur participation à un réseau d'information. Les participants au Cours de gestion des déchets municipaux (Activité B1) en sont déjà membres mais le réseau doit être dynamisé grâce à la participation régulière d'un modérateur et à son élargissement à d'autres professionnels. Il est envisagé que le PROE assumera le rôle de modérateur dans le cadre de son mécanisme de coordination et dans le but de couvrir un plus large éventail d'intervenants au niveau national.

### **4.3 Politique et législation**

L'élaboration de dispositions législatives types devra tenir compte des différences existant entre les divers systèmes administratifs de la région : certains pays et territoires océaniques utilisent le modèle américain tandis que d'autres utilisent le modèle britannique ou français. Parmi les activités générales ou communes pouvant être incluses dans ce domaine, on note :

- l'utilisation et l'application potentielles de réglementations et de codes d'usages ;
- les mécanismes permettant de susciter la participation des parties concernées et de s'approprier les mesures politiques et législatives (en adoptant une approche de respect) ; et
- les pouvoirs d'intervention dévolus aux autorités de tutelle pour minimiser les affaires portées devant les tribunaux : pouvoir d'émettre des ordres exigeant des mesures correctives ou l'arrêt des travaux tant que des mesures correctives n'ont pas été prises, pouvoir de fermer un site, etc.

La préparation d'un guide régional sur les procédures réglementaires est une autre activité à caractère général devant être menée. Ce guide pourrait couvrir :

- les techniques de consultation des parties concernées en vue de la définition de normes de conformité, de codes d'usages, etc. ;
- les techniques et le matériel de surveillance et d'échantillonnage ;
- les techniques et le matériel de collecte de preuves ;
- les procédures judiciaires et les techniques de présentation de preuves aux tribunaux.

### ***Activité C1 : Revue des lois et réglementations***

Les lois et réglementations existantes devraient être passées en revue pour veiller à ce que les administrations puissent s'acquitter des fonctions qui leur ont été confiées par la stratégie nationale. Cette revue devrait également examiner l'existence de pouvoirs d'intervention (ou leur besoin) ainsi que les méthodes de mise en œuvre des mécanismes de financement envisagés à l'Activité K1 ci-dessous. Elle devrait par ailleurs être menée en parallèle avec les Activités K1 et E4. Ce travail devrait pouvoir être réalisé avec les ressources existant actuellement dans les pays et territoires océaniques bien qu'une assistance extérieure puisse être requise pour élaborer les projets de loi qui auront été jugés nécessaires.

## **4.4 Minimisation, tri et recyclage des déchets**

Les activités de minimisation devraient être au cœur de la majorité des programmes de gestion des déchets des pays et territoires océaniques, en particulier pour les déchets médicaux, car elles peuvent entraîner des réductions substantielles des besoins d'élimination futurs et réduire les coûts associés. Les activités proposées ci-dessous visent essentiellement l'amélioration et le développement des activités existantes de recyclage et la recherche de nouvelles méthodes permettant de gérer les autres déchets plus difficiles.

### ***Activité D1 : Élaboration de stratégies nationales de minimisation des déchets***

Cette activité devrait être menée en parallèle avec les travaux sur une stratégie nationale et devrait comprendre un examen des possibilités de réduction des déchets à la source grâce à la mise en place de mesures incitatives économiques et autres. Elle devrait être liée aux Activités K1 et K2. La stratégie devrait définir un cadre de mise en œuvre des activités de minimisation répertoriées ci-après.

### ***Activité D2 : Élaboration de stratégies nationales de recyclage des déchets***

Un bilan des quantités de matières recyclables produites à l'heure actuelle (voir Activité H2), des activités de recyclage existantes, des marchés potentiels des produits recyclables et des autres possibilités de minimisation des déchets devra être dressé. La stratégie devrait alors définir un cadre de mise en œuvre des activités de minimisation répertoriées ci-après. La majorité des pays et territoires océaniques auront besoin d'une assistance technique pour réaliser les évaluations nécessaires. La stratégie doit également comprendre un vaste programme de communication décrivant comment ces activités seront présentées à leur public cible.

### ***Activité D3 : Amélioration des programmes de recyclage existants***

Nombreuses sont les activités de recyclage existant à l'heure actuelle dans la région, en particulier pour les boîtes en aluminium, les bouteilles en PET, le métal et, dans une moindre mesure, le papier et les batteries. Bon nombre d'entre elles sont gérées par des O.N.G. ou le secteur privé et la majorité sont tout juste viables. Elles pourraient pour la plupart bénéficier d'une assistance technique extérieure visant la modernisation des équipements et l'adoption de pratiques commerciales plus efficaces ainsi que des mesures réglementaires et promotionnelles visant l'augmentation des taux d'utilisation. On notera à cet égard le projet mené aux Îles Cook avec l'appui de NZAID en vue de la mise en place d'un programme de recyclage bénéficiant de l'assistance technique d'un exploitant néo-zélandais averti.

### ***Activité D4 : Évaluation et démonstration de nouvelles méthodes de recyclage***

Les programmes classiques de recyclage des pneus, du papier, du plastique et du verre nécessitent la collecte et le transport de ces matières vers de grandes installations de traitement, souvent situées à l'étranger. Leurs chances de succès dans les pays et territoires océaniques sont donc limitées en

raison des faibles volumes de déchets et des frais de transports élevés. De nouvelles méthodes de recyclage, adaptées à une utilisation locale limitée, doivent être élaborées pour ces déchets. On citera à titre d'exemple le recyclage à petite échelle du papier, la fabrication de bois synthétique et l'utilisation de verre pilé dans les matériaux de construction ou les céramiques. Bien qu'il s'agisse de technologies éprouvées, leur application en Océanie devra être démontrée et évaluée dans le cadre de programmes d'assistance technique.

#### ***Activité D5 : Promotion du compostage communautaire***

Les programmes de compostage communautaire ont fait leurs preuves dans plusieurs pays et territoires océaniques et ce travail devrait maintenant être étendu au reste de la région grâce à des projets d'assistance technique et à la production de fiches d'information, de vidéos et d'autres matériels promotionnels avec une assistance technique du PROE et d'autres organisations. La promotion régulière des techniques devrait être intégrée aux activités nationales de communication sur les déchets proposées ci-après.

## **4.5 Gestion des déchets**

### ***4.5.1 Élaboration de politiques de gestion des déchets***

Il est essentiel que les pays et territoires océaniques qui n'en sont pas encore dotés élaborent une stratégie nationale de gestion des déchets. Un organisme responsable devrait à ce titre être désigné dans le cadre de l'élaboration des politiques (Activité E4). Cet organisme devrait ensuite mettre en place un mécanisme de coordination adapté (un comité interdépartemental) pour veiller à la participation de toutes les administrations concernées, notamment en matière de développement sanitaire, industriel et agricole. Les collectivités locales et le secteur privé (industrie des déchets notamment) devraient également participer à ce processus le cas échéant. L'organisme responsable devrait être chargé d'élaborer un plan d'action visant l'application de la stratégie nationale.

La politique ainsi définie devrait être adoptée par les gouvernements aux plus hauts niveaux de sorte à démontrer leur intention et leur engagement concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de gestion des déchets. Elle devrait prévoir la nomination d'un organisme responsable de la coordination des activités de gestion des déchets, une intention déclarée de réviser les lois et réglementations pertinentes et un engagement en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets. Ce volet comprend également un processus proposé en vue de la mise au point de la stratégie régionale, qui offre aux gouvernements une nouvelle occasion de démontrer leur attachement au programme de gestion des déchets.

#### ***Activité E1 : Forums sous-régionaux sur les déchets et mise au point de la stratégie océanique***

La présente stratégie a été préparée en se fondant sur de nombreux rapports nationaux et régionaux et sur la connaissance de la situation actuelle dans la majorité des pays et territoires océaniques. Il convient toutefois de mener de nouvelles consultations sur les activités proposées afin de s'assurer le soutien de toutes les parties concernées. Il est donc proposé d'organiser des forums sous-régionaux sur les déchets auxquels seront conviées toutes les parties prenantes de la région. Leur principal objectif sera le partage des expériences et préoccupations en matière de gestion des déchets ainsi que la mise au point de la stratégie fondée sur :

- le recensement des principaux problèmes liés à la production, la collecte et l'élimination des déchets au niveau national ;
- l'examen de la gestion et de l'utilisation des ressources dans le contexte de la durabilité écologique ;
- le recensement des outils appropriés pour informer et sensibiliser les communautés ;

- l'identification des responsables devant assumer les coûts associés à la production de déchets ;
- la définition des rôles du PROE et des gouvernements nationaux et territoriaux en matière de gestion des déchets.

Des forums sous-régionaux de ce type se sont tenus entre mars et juin 2005 et devraient être organisés à nouveau dans environ cinq ans pour permettre la révision et la modification de la stratégie.

***Activité E2 : Établissement d'un mécanisme régional de coordination***

L'établissement d'un mécanisme régional de coordination est essentiel à la mise en œuvre de la stratégie. Si l'accent est placé sur la mise en œuvre au niveau national, la coordination des réalisations de chaque pays et territoire océanien n'en est pas moins importante au niveau régional. Le rôle d'organisme responsable assumé par le PROE cadre avec ses responsabilités régionales.

***Activité E3 : Établissement d'un mécanisme national de coordination***

L'organisme responsable désigné dans la stratégie nationale devrait coordonner toutes les activités, contrôler l'efficacité du programme et veiller à la disponibilité des ressources financières nécessaires. L'une des premières tâches à accomplir à cet égard est l'établissement d'un mécanisme de coordination, selon toute vraisemblance un comité national de coordination et des organes subsidiaires si nécessaire. Ce travail devrait être effectué en utilisant les ressources existant dans chaque pays et territoire océanien.

***Activité E4 : Élaboration et préparation d'une stratégie nationale de gestion des déchets***

L'élaboration et la préparation d'une stratégie nationale de gestion des déchets devraient être entreprises par l'organisme responsable en concertation avec d'autres organismes publics et d'autres parties prenantes et groupes d'intérêts le cas échéant. Elles représentent une première étape essentielle pour définir clairement les objectifs de gestion des déchets d'un pays et la manière dont il entend les atteindre. La politique devrait être approuvée au plus haut niveau et cadrer avec les objectifs ou plans nationaux de développement, y compris leurs liens avec des initiatives régionales et mondiales telles que le Plan pour le Pacifique, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la Barbade, le Plan d'application de Johannesburg et les retombées de la réunion de Maurice. Elle devrait par ailleurs désigner le ou les organismes chargés d'activités spécifiques et en particulier l'organisme responsable qui est chargé de superviser son application et de coordonner les activités.

Ce travail devrait pouvoir être entrepris par les gouvernements en utilisant les ressources actuelles bien que certains pays et territoires océaniques pourront nécessiter une assistance extérieure pour les aspects les plus techniques du programme. La méthodologie utilisée pourra varier d'un pays ou territoire à l'autre selon l'approche généralement adoptée en matière d'élaboration de politiques.

***Activité E5 : Élaboration de plans nationaux de gestion des débris issus de catastrophes***

Les pays et territoires océaniques sont vulnérables aux catastrophes naturelles et sont parfois la scène de troubles civils pouvant produire d'importants volumes de débris. Rares sont ceux qui disposent de plans de gestion de ces débris et cette activité entend combler cette lacune en consultant les parties concernées. Guam travaille actuellement à l'élaboration d'un plan que d'autres pays et territoires pourraient utiliser comme guide.

***4.5.2 Collecte des déchets***

La majorité des pays et territoires océaniques disposent de systèmes de collecte des déchets dans leurs zones urbaines, qui pourraient être améliorés ou étendus aux zones rurales. Des activités spécifiques limitées ont été proposées pour améliorer ou développer ces services.

### ***Activité F1 : Amélioration progressive des systèmes de collecte existants***

Le système de collecte fait partie intégrante de tout programme de gestion des déchets. Avec l'élimination des déchets, il représente le volet nécessitant le plus de ressources et devant donc bénéficier de la plus grande attention. Pour que les autres volets opérationnels fonctionnent correctement, le système de collecte doit être à la fois efficace et rationnel. Cette activité entend aider les pays et territoires océaniques à évaluer leurs systèmes de collecte respectifs en vue d'identifier les améliorations nécessaires pour les rendre plus efficaces et rationnels.

#### ***4.5.3 Élimination des déchets***

Cette section est axée sur l'aménagement de nouvelles installations d'élimination, l'amélioration des sites existants et les méthodes permettant d'aborder le problème régional des déchets difficiles et dangereux. Elle couvre par ailleurs la fermeture et les activités ultérieures associées aux nouvelles décharges et aux sites d'élimination existants. Il est probable que les besoins seront examinés lors des activités de planification de l'Activité H3 et que les aspects financiers seront abordés dans le cadre de l'Activité K1. Tout besoin d'assistance extérieure sera alors examiné dans le cadre des processus de planification nationaux et bilatéraux normalement appliqués pour l'aménagement d'infrastructures importantes.

### ***Activité G1 : Amélioration progressive des sites d'élimination existants***

Cette activité tire parti des travaux réalisés dans le cadre de l'initiative japonaise de Miyazaki (voir Annexe 1) et du projet de démonstration concernant la modernisation de la décharge de Tafaigata au Samoa. Des travaux semblables seront menés dans d'autres décharges de la région. Une assistance technique sera requise dans un premier temps pour les études de faisabilité et les travaux de conception et d'aménagement concernant chaque site. Il est toutefois prévu que les gouvernements mèneront, à terme, ces activités en utilisant leurs propres ressources notamment dans le cas de petites décharges. Ce travail sera facilité par l'élaboration de directives régionales sur les décharges qui devraient être publiées en 2006. Certaines décharges seront par ailleurs utilisées comme sites de démonstration dans le cadre des activités de renforcement des capacités répertoriées ci-après.

Des incinérateurs de déchets médicaux sont en mauvais état et ont besoin d'être entretenus, modernisés ou remplacés par des autoclaves ou des unités de stérilisation à la vapeur.

### ***Activité G2 : Élaboration de techniques d'enfouissement et d'autres méthodes d'élimination des déchets adaptées aux atolls***

L'amélioration des décharges réalisée au Samoa présente un intérêt pour la majorité des îles hautes de la région. Il convient toutefois d'adopter une approche différente dans le cas des atolls en raison du peu de terrains disponibles et de la proximité des ressources marines et en eau douce. Un projet de développement devrait être planifié pour les atolls et mis en œuvre au cours des deux prochaines années. L'extension aux autres îles devrait alors être envisagée en utilisant la même approche de financement que pour l'Activité G1.

### ***Activité G3 : Aménagement de nouvelles décharges contrôlées***

Les décharges de certains pays et territoires océaniques ne peuvent pas être modernisées du fait de leur emplacement, de leur état ou d'autres facteurs. De nouvelles décharges devront donc être aménagées, ce qui nécessitera une planification et une mise en œuvre approfondies.

### ***Activité G4 : Fermeture de décharges existantes et activités ultérieures***

Lorsque l'amélioration d'une décharge existante n'est pas possible, un plan de fermeture approprié comprenant un programme de surveillance à long terme doit être mis en place. Ces mesures permettent

de s'assurer que les travaux de fermeture sont réalisés dans les règles et que la décharge fait l'objet d'une surveillance longtemps après sa fermeture. Il est prévu que cette activité sera menée en parallèle avec l'Activité G3.

#### ***Activité G5 : Évaluation des options régionales de gestion des déchets difficiles***

Certains déchets posent des problèmes particuliers aux pays et territoires océaniques en raison de l'absence d'options viables en matière de recyclage ou d'élimination. Il s'agit notamment des carcasses de voitures, des pneus, des appareils électroménagers, des ordinateurs, de la ferraille de qualité inférieure, des piles sèches ou batteries à éléments humides, des plastiques non recyclables et des couches jetables. Il est recommandé que les travaux relevant de cette activité soient menés au niveau régional, et éventuellement confiés au PROE, bien que des activités nationales soient également encouragées dans le cadre d'accords bilatéraux privés ou officiels. Ils devraient comprendre une évaluation de l'ampleur du problème, des options d'élimination et des mécanismes possibles pour aborder le problème, tels que des redevances sur les produits importés, et la promotion du principe de responsabilité étendue du producteur.

#### ***Activité G6 : Nettoyage régional et sous-régional des déchets difficiles***

Cette activité a déjà été proposée par le PROE et devrait être menée en association avec l'Année de lutte contre les déchets (Activité A1). Sa mise en œuvre dépendra dans une certaine mesure des travaux menés dans le cadre de l'Activité G5 mais devrait également lui fournir des données utiles en testant certaines options d'élimination. Il n'est pas prévu que les activités de nettoyage soient appliquées à tous les déchets difficiles dans tous les pays et la disponibilité de fonds limitera probablement leur envergure. Des entreprises multinationales devraient être ciblées pour participer à ce travail et ainsi fournir un exemple de la responsabilité étendue du producteur. Les travaux devraient être organisés et coordonnés au niveau régional mais des initiatives nationales devraient également être encouragées.

Bien que des campagnes de nettoyage puissent être nécessaires dans certains cas, elles ne devraient pas remplacer la gestion écologique des déchets.

#### ***4.5.4 Planification et suivi des performances***

Ces activités sont liées à de nombreuses autres en ce qu'elles fournissent les mécanismes de surveillance et d'examen. Elles devraient généralement être entreprises en utilisant les ressources nationales existantes sans faire pratiquement appel à une assistance extérieure.

#### ***Activité H1 : Mise en place de systèmes de planification et de surveillance***

Cette activité s'inscrit dans le prolongement logique des Activités D1, E1 et E4. Elle devrait être coordonnée par l'organisme responsable en concertation avec les parties concernées le cas échéant. Son principal objectif est la mise en place d'un système permettant de recueillir des informations et de présenter des rapports sur la mise en œuvre des activités de la stratégie nationale. Ces processus devraient être utilisés pour, d'une part, recenser les problèmes de mise en œuvre et y répondre et, d'autre part, identifier les aspects de la stratégie devant être modifiés compte tenu de l'évolution de la situation.

#### ***Activité H2 : Collecte et analyse de données sur les déchets***

Il est impératif que les pays et territoires océaniques collectent régulièrement des données fiables sur leurs déchets : taux de production, composition, valeur ou coûts économiques des déchets et efficacité des programmes de gestion. Ces données permettront de planifier les futurs besoins d'élimination,



de recenser et d'évaluer les possibilités de minimisation des déchets et de contrôler l'efficacité des autres activités menées dans le cadre de la stratégie nationale. Les quantités de déchets devraient être enregistrées de manière continue tandis que l'analyse de leur composition devrait être effectuée à intervalles réguliers en fonction des besoins.

### ***Activité H3 : Planification à long terme***

Cette activité devrait être entreprise quelques années après la mise en œuvre de la stratégie nationale puis environ tous les cinq ans. La planification à long terme devrait reposer sur une évaluation des futurs besoins d'infrastructures, notamment de matériel de collecte et d'élimination et de nouveaux sites de décharge. Elle devrait tenir compte de l'évolution escomptée des quantités de déchets découlant des activités de la stratégie, de la croissance démographique et des activités de développement national.

#### ***4.5.5 Surveillance des impacts (sur l'environnement)***

Comme indiqué précédemment, la surveillance des impacts sur l'environnement est une activité relativement rare dans la région. Elle est pourtant importante pour identifier les décharges ayant le plus besoin d'être améliorées, remises en état ou fermées. Il contient par ailleurs d'effectuer une surveillance régulière afin de détecter toute modification progressive des caractéristiques des décharges et des autres indicateurs de l'état de l'environnement liés à la gestion des déchets.

### ***Activité I1 : Programme de surveillance systématique des décharges et sites d'élimination***

Des programmes de surveillance générale devraient être mis en place dans toutes les décharges et sur tous les sites d'élimination opérationnels des pays et territoires océaniques. Une assistance extérieure pourrait être nécessaire pour concevoir ces programmes mais la majorité des pays et territoires devrait disposer de tous les services courants nécessaires, notamment de laboratoires. Ces programmes devraient prévoir la surveillance des décharges et sites d'élimination en période d'exploitation mais également après leur fermeture.

## **4.6 Industrie des déchets**

### ***Activité J1 : Mise en place d'un système local de recyclage***

L'industrie des déchets étant encore balbutiante, il convient de mettre en place un mécanisme local de recyclage qui stimulera les efforts de développement du secteur au niveau national. Ces structures pourraient alors facilement être utilisées par les organisations régionales pour renforcer les mécanismes visant l'amélioration des activités de recyclage du processus de gestion des déchets.

### ***Activité J2 : Évaluation et établissement de partenariats avec le secteur du recyclage***

Bien que les programmes classiques de recyclage des matières telles que le papier, le plastique PET et le verre ne soient pas viables dans la majorité des pays et territoires océaniques, plusieurs d'entre eux ont montré, grâce à des initiatives bien planifiées et coordonnées, qu'elles peuvent être envoyées à l'étranger en vue de leur recyclage dans des pays où l'industrie des déchets est plus développée. Bon nombre de ces succès reposent sur la participation de partenaires dans les pays et territoires mais également à l'étranger. La participation du secteur privé est une nécessité impérieuse à cet égard. Elle pourrait comprendre des accords avec des particuliers ou des sociétés dans des pays dotés d'une industrie des déchets pour faciliter le transport et vendre les matières recyclables à des sociétés spécialisées.

## 4.7 Besoins et mécanisme de financement

### *Activité K1 : Examen des besoins et ressources de financement et des mécanismes envisageables*

Le succès d'un programme de gestion des déchets dépend de la disponibilité de crédits et de ressources appropriés. Ces fonds peuvent provenir des fonds consolidés mais devraient préférablement émaner d'autres mécanismes, comme dans le cas des redevances d'utilisation, où les revenus perçus sont directement affectés à la gestion des déchets. Cet examen devrait être réalisé en parallèle avec l'élaboration d'une stratégie nationale (Activité E4) et pourrait bénéficier d'une assistance extérieure dans le cas des pays et territoires océaniques ayant une expérience limitée ou inexistante des systèmes « utilisateur-payeur ».

### *Activité K2 : Évaluation des mesures d'assistance financière aux activités de recyclage et d'élimination*

Cette activité devrait être menée en parallèle avec les Activités D1, D2, D3, D4 et K1. Les possibilités d'intégrer les besoins de financement aux mesures économiques d'incitation à la minimisation, au recyclage et à l'élimination des déchets devraient être étudiées. Les institutions et le cadre réglementaire nécessaires pour appuyer ces options devraient être examinés et évalués. Les moyens pouvant être envisagés pour renforcer les programmes de recyclage existants et/ou couvrir le coût de l'élimination des déchets comprennent, entre autres :

- la participation aux coûts de gestion des déchets ;
- des redevances de gestion et d'élimination des déchets comprenant :
  - un système de consigne ;
  - le paiement anticipé de redevances pour la collecte et l'élimination des déchets ; et
  - d'autres mécanismes financiers analogues.

Des conseils techniques pourront être requis concernant l'éventail de mécanismes potentiels mais l'évaluation devrait en grande partie pouvoir être effectuée en utilisant les ressources existantes.

## 4.8 Plan de travail et calendrier

De nombreuses activités se dérouleront sur plusieurs années tandis que d'autres devront être entreprises à des étapes spécifiques de la mise en œuvre de la stratégie.

**Tableau 4.1 : Calendrier d'exécution proposé pour la Stratégie**

2005-2006	Élaboration d'un plan d'action régional Élaboration et approbation des stratégies et plans d'action nationaux de gestion des déchets (Activité E4)
2005 – 2007	Évaluation des possibilités régionales d'élimination des déchets difficiles (G5) et programme régional de nettoyage des déchets difficiles (G6)
2006-2015	Revue des lois et des réglementations (C1), examen des besoins de financement et des mécanismes envisageables (K1), établissement de mécanismes régionaux et nationaux de coordination (E2 et E3), élaboration de stratégies nationales de minimisation des déchets (D1), mise en place de systèmes nationaux de planification et de surveillance (H3) et évaluation des capacités nationales (B3).
2008	Nouveau forum régional de révision de la stratégie
<b>Activités permanentes</b>	Le démarrage des autres activités relève des plans nationaux.

## Références

Raj, S. Programme régional d'éducation et de sensibilisation aux déchets (WASTE), rapport final. Programme régional océanien de l'environnement, PROE, Apia, 2000.

PROE, 2001. Plan d'action pour la gestion de l'environnement dans la région du Pacifique (2001-2004). Programme régional océanien de l'environnement, PROE, Apia, 2001.

Directives PROE / PNUE sur la planification de la gestion des déchets solides municipaux dans les petits États insulaires en développement de la région Pacifique. Programme régional océanien de l'environnement, PROE, Apia, 1999.

CPS, 2002. (CPS). Rapport démographique annuel. Secrétariat général de la communauté Pacifique, Nouméa, 2002.

PNUE, 2001. Synthèse sur les sources de pollution due aux activités terrestres et qui affectent l'environnement marin, côtier et les eaux douces continentales dans la région océanique, Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le concours du PROE, PNUE : rapports et études sur les mers régionales No. 174.

PNUE, 2004. Élaboration de directives sur les meilleures techniques disponibles et d'orientations provisoires sur les meilleures pratiques environnementales en rapport avec les dispositions de l'article 5 et de l'annexe C de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (avant-projet).

# Annexe 1 : Description sommaire des activités proposées (présentées dans un ordre quelconque)

Questions intersectorielles :

<b>Activité A1 : Année océanienne de lutte contre les déchets</b>	
Organisme responsable	PROE en association avec les gouvernements nationaux
Description	L'Année de lutte contre les déchets est une campagne régionale coordonnée par le PROE qui repose sur diverses activités menées dans les pays et territoires océaniques. Les gouvernements ont été encouragés à soutenir cette campagne en désignant des coordinateurs/correspondants nationaux qui ont participé à un atelier préparatoire financé par NZAID et organisé par le PROE. D'autres fonds ont été obtenus pour d'autres initiatives régionales de promotion de la campagne tandis que la majorité des activités nationales sont, ou pourraient être, financées par les gouvernements concernés ou grâce à des accords de parrainage.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Nomination de coordinateurs/correspondants nationaux</li> <li>2 Atelier préparatoire pour les coordinateurs/correspondants nationaux (PROE)</li> <li>3 Élaboration de programmes nationaux par les coordinateurs/correspondants nationaux en concertation avec d'autres intervenants</li> <li>4 Mise en œuvre des programmes</li> <li>5 Bilan de fin d'année et recommandations pour l'avenir</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2005
Ressources requises	Au moins 90 000 dollars É.-U. pour les initiatives nationales et régionales de promotion de la campagne. D'autres activités pourraient être envisagées et les pays et territoires océaniques pourraient les financer en utilisant les mécanismes existants avec un appui régional complémentaire provenant de sources extérieures.

<b>Activité A2 : Programmes de communication intégrée</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets
Description	Des programmes de communication intégrée devraient être améliorés ou conçus et mis en œuvre dans chaque pays et territoire océanique en fonction de leurs objectifs et activités propres. Ces programmes devraient toutefois bénéficier d'un soutien régional, émanant du PROE ou d'autres organisations du CORP.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Élaboration des concepts initiaux lors des travaux sur la stratégie nationale</li> <li>2 Mise au point des propositions et programmes après l'Année de lutte contre les déchets et demande de financement régulier</li> <li>3 Lancement des activités du programme</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs mécanismes internes de financement, avec des fonds et des ressources externes complémentaires obtenus auprès de bailleurs, et dans le cadre de partenariats avec le PROE et d'autres organisations du CORP.

## Renforcement des capacités :

<b>Activité B1 : Cours annuel de gestion des déchets municipaux</b>	
Organisme responsable	JICA/PROE
Description	Le premier cycle quinquennal de cette activité menée dans le cadre de l'initiative japonaise de Miyazaki avec la participation de l'OMS s'est achevé cette année. Ce cours d'une durée de quatre semaines se tenait tour à tour à Okinawa et à Apia et visait chaque année entre 10 et 15 participants issus des pays du Forum des îles du Pacifique. Il se poursuivra pendant 5 années supplémentaires et son effet devrait être prolongé grâce à une vidéo pédagogique tandis qu'un réseau d'information est prévu au titre de l'Activité B6.
Actions proposées	Activités déjà fixées.
Calendrier proposé	2006-2010
Ressources requises	Financement de nouvelles activités de formation à déterminer et à obtenir

<b>Activité B2 : Formation destinée aux atolls</b>	
Organisme responsable	PROE et partenaires
Description	Nul ne doute que les problèmes et les besoins des atolls en matière de gestion des déchets sont foncièrement différents de ceux des îles hautes et souvent plus complexes. La disponibilité très limitée de terrains est l'un des principaux obstacles à surmonter pour concevoir des programmes d'élimination des déchets. Cette activité prévoit la mise en place d'une formation spécifique aux atolls couvrant tous les aspects des programmes nationaux de gestion des déchets et visant aussi bien les décideurs que le personnel des décharges.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Élaboration, en collaboration avec un expert, d'un programme de formation spécifique aux atolls entièrement financé</li> <li>2 Diffusion du programme aux atolls pour examen et approbation</li> <li>3 Recherche de fonds auprès des bailleurs en vue de l'organisation de la formation</li> <li>4 Formation au niveau sous-régional dans un premier temps puis au niveau national</li> <li>5 Évaluation de l'impact de la formation au bout de 3 ans</li> <li>6 Bilan du programme de formation au bout de 5 ans</li> </ol>
Calendrier proposé	2006-2010
Ressources requises	Financement de nouvelles activités de formation à déterminer et à obtenir

## Renforcement des capacités (suite) :

<b>Activité B3 : Évaluation des capacités nationales en gestion des déchets</b>	
Organisme responsable	Gouvernements nationaux
Description	Les besoins de renforcement des capacités devraient être examinés et abordés en premier lieu dans le cadre des travaux de planification des Activités E4, H1 et H3. Une évaluation des besoins devrait être réalisée et un programme devrait être conçu pour y répondre en tenant compte des financements nécessaires. Des bilans périodiques du programme de renforcement des capacités devraient également être effectués pour mesurer son efficacité et y apporter les modifications nécessaires.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Nomination d'un organisme responsable de la gestion des déchets</li> <li>2 Mise en place d'une équipe nationale chargée de l'analyse des besoins</li> <li>3 Obtention de conseils extérieurs le cas échéant</li> <li>4 Réalisation de l'évaluation et présentation de rapports à l'organisme</li> </ol>
Calendrier proposé	Évaluation initiale en 2006-2008, révisée tous les 3 à 5 ans
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs mécanismes internes de financement, avec des fonds et des ressources externes complémentaires obtenus auprès de bailleurs, ou dans le cadre de partenariats avec le PROE et d'autres organisations du CORP

<b>Activité B4 : Renforcement des capacités nationales</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets
Description	Cette activité s'inscrit dans le prolongement de l'Activité B3 et entend donner suite aux conclusions de l'évaluation. Elle devrait être menée au niveau national avec une assistance extérieure complémentaire si nécessaire. Les activités de renforcement des capacités devraient être axées sur le développement des compétences institutionnelles et structurelles, notamment en ce qui concerne l'élaboration de politiques judicieuses et appropriées et la gestion stratégique des déchets intégrant les questions de financement et les mesures incitatives.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Élaboration du programme de renforcement des capacités</li> <li>2 Approbation du budget du programme proposé</li> <li>3 Exécution du programme</li> <li>4 Bilan du programme à intervalles réguliers et modification le cas échéant</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs mécanismes internes de financement, avec des fonds et des ressources externes obtenus auprès de bailleurs, ou dans le cadre de partenariats avec le PROE et d'autres organisations du CORP



## Renforcement des capacités (suite) :

<b>Activité B5 : Détachements dans les pays</b>	
Organisme responsable	PROE en association avec les organismes nationaux
Description	Le PROE gère un programme visant à développer les capacités nationales grâce à des détachements entre pays insulaires océaniques. Ce type d'activités devrait permettre de tirer parti des travaux réalisés dans d'autres volets du programme tels que le projet de démonstration sur les décharges au Samoa. Les agents chargés de la gestion des déchets pourraient participer au programme actuel mais on devra envisager d'obtenir des fonds complémentaires pour permettre sa poursuite au-delà du calendrier et du cadre actuels (pour élargir la réserve de compétences).
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Identification par les gouvernements de l'utilisation potentielle du programme au cours de l'Activité B1</li> <li>2 Élaboration de directives par le PROE et assistance concernant la recherche de détachements appropriés</li> <li>3 Recherche de financements le cas échéant et exécution</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Financement sollicité par le PROE en vue de l'exécution de l'activité

<b>Activité B6 : Maintien d'un réseau d'information sur les déchets</b>	
Organisme responsable	PROE
Description	Cette activité entend améliorer les compétences et connaissances existantes du personnel de gestion des déchets grâce à leur participation à un réseau d'information. Les participants au Cours de gestion des déchets municipaux (Activité B1) en sont déjà membres mais le réseau doit être dynamisé grâce à la participation régulière d'un modérateur et à son élargissement à d'autres professionnels. Il devrait diffuser des informations provenant d'autres organisations telles que l'OMS et la FAO.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Groupe de discussion électronique, distribution de bulletins d'information réguliers, organisation d'ateliers techniques et de conférences périodiques et soutien au programme de parrainage.</li> <li>2 Collecte d'informations grâce à un groupe de discussion électronique ou de questionnaires ciblés.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Personnel du PROE et coûts opérationnels minimes mais certaines activités extérieures pourraient nécessiter un financement complémentaire qui serait sollicité auprès des bailleurs

## Politique et législation :

<b>Activité C1 : Revue des lois et réglementations</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination (chargé de la gestion des déchets) en concertation avec les organismes publics concernés : services juridiques, barreau, universités, etc.
Description	Les lois et réglementations existantes devraient être passées en revue pour veiller à ce que les administrations puissent s'acquitter des fonctions qui leur ont été confiées par la stratégie nationale. Cette revue devrait également examiner l'existence de pouvoirs d'intervention (ou leur besoin) ainsi que les méthodes de mise en œuvre des mécanismes de financement envisagés à l'Activité K1 ci-dessous. Elle devrait par ailleurs être menée en parallèle avec les Activités K1 et E4.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Constitution d'un groupe de travail.</li> <li>2 Examen des politiques, lois et réglementations en parallèle avec les travaux sur la stratégie nationale (E4) et les mécanismes de financement (K1).</li> <li>3 Au minimum, collaboration sous-régionale avec d'autres pays et territoires océaniques et avec les organisations régionales concernées.</li> <li>4 Recommandations aux gouvernements.</li> <li>5 Projets d'amendement des nouvelles politiques, lois et réglementations le cas échéant.</li> </ol>
Calendrier proposé	Dans un délai de 6 à 18 mois suivant l'adoption de la politique nationale
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité en utilisant en premier lieu leurs ressources internes bien qu'une assistance extérieure puisse être requise pour élaborer de nouvelles lois le cas échéant. Dans de tels cas, les crédits et ressources extérieurs pourraient être sollicités par le biais du PROE ou de mécanismes bilatéraux.

## Production de déchets et minimisation :

<b>Activité D1 : Élaboration de stratégies nationales de minimisation des déchets</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets en consultation avec les ministères de l'Industrie, de l'Intérieur, de la Santé et de l'Agriculture et avec d'autres organismes publics le cas échéant.
Description	Cette activité devrait être menée en parallèle avec les travaux sur une stratégie nationale et devrait comprendre un examen des possibilités de réduction et de tri des déchets à la source grâce à la mise en place de mesures incitatives économiques et autres. Elle devrait être liée aux Activités K1 et K2. La stratégie devrait définir un cadre de mise en œuvre des activités de minimisation répertoriées ci-après.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Constitution d'un groupe de travail et consultation des parties concernées.</li> <li>2 Collecte et évaluation de données sur les possibilités de minimisation des déchets à la source (axées sur les déchets viables ou dangereux, par exemple, médicaux ou agricoles).</li> <li>3 Présentation d'un rapport et de recommandations à l'organisme national de coordination.</li> <li>4 Intégration des recommandations à la stratégie nationale.</li> <li>5 Exécution de la stratégie.</li> </ol>
Calendrier proposé	Dans un délai de 12 à 36 mois suivant l'adoption de la politique nationale
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité en utilisant en premier lieu leurs ressources internes bien qu'une assistance technique extérieure (PROE, OMS, JICA, etc.) puisse être requise. Dans de tels cas, les crédits et ressources extérieurs pourraient être sollicités au cas par cas par le biais du PROE ou de mécanismes bilatéraux.

<b>Activité D2 : Élaboration de stratégies nationales de recyclage des déchets</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets en consultation avec les ministères de l'Industrie et de l'Intérieur et d'autres organismes publics le cas échéant.
Description	Un bilan des quantités de matières recyclables produites à l'heure actuelle (voir Activité H1), des activités de recyclage existantes, des marchés potentiels des produits recyclables et des autres possibilités de minimisation des déchets devra être dressé. La stratégie devrait définir un cadre de mise en œuvre des activités de minimisation répertoriées ci-après.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Constitution d'un groupe de travail et consultation des parties concernées.</li> <li>2 Collecte et évaluation de données sur les possibilités de recyclage.</li> <li>3 Présentation d'un rapport et de recommandations à l'organisme national de coordination.</li> <li>4 Intégration des recommandations à la stratégie nationale et exécution le cas échéant.</li> </ol>
Calendrier proposé	Dans un délai de 12 à 36 mois suivant l'adoption de la politique nationale.
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité en utilisant en premier lieu leurs ressources internes bien qu'une assistance technique extérieure puisse être requise. Dans de tels cas, les crédits et ressources extérieurs pourraient être sollicités au cas par cas par le biais du PROE ou de mécanismes bilatéraux.

## Production de déchets et minimisation (suite) :

<b>Activité D3 : Amélioration des programmes de recyclage existants</b>	
Organisme responsable	PROE (essentiellement dans un rôle de coordination) en collaboration avec l'organisme responsable de la gestion des données et les organismes donateurs.
Description	Nombreuses sont les activités de recyclage existant à l'heure actuelle dans la région, en particulier pour les boîtes en aluminium, les bouteilles en PET, le métal et, dans une moindre mesure, le papier et les batteries. Bon nombre d'entre elles sont gérées par des O.N.G. ou le secteur privé et la majorité sont tout juste viables. Elles pourraient pour la plupart bénéficier d'une assistance technique extérieure visant la modernisation des équipements et l'adoption de pratiques commerciales plus efficaces ainsi que des mesures réglementaires et promotionnelles visant l'augmentation des taux d'utilisation.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Collaboration avec les gouvernements pour recenser les activités qui bénéficieraient de ce travail.</li> <li>2 Amélioration et renforcement de la collaboration régionale et sous-régionale.</li> <li>3 Consultation des bailleurs concernant les possibilités de soutien.</li> <li>4 Soutien à l'élaboration du plan de travail.</li> <li>5 Exécution du plan de travail.</li> <li>6 Bilan et rapport (au niveau régional) sur les résultats de l'activité.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Le coût de ces opérations devrait être fixé au cas par cas. Il devrait comprendre la rétribution de services de conseil ainsi que les coûts de l'équipement nécessaire.

<b>Activité D4 : Évaluation et démonstration de nouvelles méthodes de recyclage</b>	
Organisme responsable	PROE (essentiellement dans un rôle de coordination) en collaboration avec les partenaires concernés aux niveaux national et régional
Description	Les programmes classiques de recyclage des matières telles que le papier, le plastique PET et le verre ne sont pas viables dans la majorité des pays et territoires océaniques en raison du faible volume de déchets et des frais de transport élevés. De nouvelles méthodes de recyclage, adaptées à une utilisation locale limitée, doivent être élaborées pour ces déchets. On citera à titre d'exemple le recyclage à petite échelle du papier et des pneus, la fabrication de bois synthétique et l'utilisation de verre pilé dans les matériaux de construction ou les céramiques. Bien qu'il s'agisse de technologies éprouvées, leur application en Océanie devra être démontrée et évaluée dans le cadre de programmes d'assistance technique.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Définition avec les gouvernements d'objectifs appropriés.</li> <li>2 Consultation des bailleurs concernant les possibilités de soutien.</li> <li>3 Contribution à la mise en œuvre en fonction des besoins, y compris le soutien du marché.</li> <li>4 Bilan et rapport (au niveau régional) sur les résultats de l'activité.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Le coût de ces opérations devrait être fixé au cas par cas. Il devrait comprendre la rétribution de services de conseil ainsi que les coûts de l'équipement nécessaire.

## Gestion des déchets et mise en œuvre de la stratégie :

<b>Activité E1 : Forums sous-régionaux sur les déchets et mise au point de la stratégie océanique</b>	
Organisme responsable	PROE et pays et territoires océaniques
Description	Une vaste consultation a dû être menée sur le projet de stratégie pour s'assurer le concours et le soutien de toutes les parties, les quatre forums sous-régionaux sur les déchets ayant joué un rôle essentiel pour promouvoir la participation des pays et territoires océaniques et des autres parties concernées. Plus de 60 participants ont eu la possibilité d'examiner le document et d'y contribuer. Les forums sous-régionaux étaient essentiellement axés sur le partage des expériences et des préoccupations en matière de gestion des déchets ainsi que sur la mise au point de la stratégie. Cette vaste consultation sous-régionale devrait être renouvelée dans environ cinq ans pour permettre la révision et la modification de la stratégie.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Confirmation du budget, recherche et obtention de crédits (PROE).</li> <li>2 Organisation du site, des participants potentiels (environ 70), du programme et des déplacements (PROE).</li> <li>3 Révision du projet de stratégie par les gouvernements et soumission de leurs rapports au PROE avant les réunions.</li> <li>4 Révision de la stratégie au cours des forums sous-régionaux et mise au point définitive par les présidents des quatre forums.</li> <li>5 Version définitive de la stratégie approuvée par la 16e Conférence du PROE et publiée par le PROE.</li> <li>6 Nouvelles réunions de consultation sous-régionales pour effectuer un bilan en 2010.</li> </ol>
Calendrier proposé	Mars à juin 2005, puis à nouveau en 2010
Ressources requises	Les quatre réunions sous-régionales qui se sont tenues en 2005 ont coûté environ 160 000 dollars É.-U. mais ce chiffre devra être révisé pour les réunions de 2010.

<b>Activité E2 : Établissement d'un mécanisme régional de coordination</b>	
Organisme responsable	PROE et pays et territoires océaniques
Description	L'établissement d'un mécanisme régional de coordination est essentiel à la mise en œuvre de la stratégie. Si l'accent est placé sur la mise en œuvre au niveau national, la coordination des réalisations de chaque pays et territoire océanique n'en est pas moins importante au niveau régional. Le rôle d'organisme responsable assumé par le PROE cadre avec ses responsabilités régionales.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Élaboration et adoption d'un mécanisme de coordination et des programmes et activités associés dans le cadre du rôle bien établi du PROE dans la région.</li> <li>2 Création d'un poste du PROE pour superviser et assister les sous-régions, par le biais d'un agent central basé au PROE ou d'un agent sous-régional implanté dans la région (mélanésien, micronésien et polynésien).</li> <li>3 Mise en œuvre des mécanismes en parallèle avec l'Activité E3</li> </ol>
Calendrier proposé	Dans un délai de 6 à 18 mois suivant l'adoption de la stratégie nationale
Ressources requises	Personnel du PROE et coûts opérationnels minimes mais certaines activités extérieures pourraient nécessiter un financement complémentaire qui serait sollicité auprès des bailleurs.

## Gestion des déchets et mise en œuvre de la stratégie (suite) :

<b>Activité E3 : Établissement d'un mécanisme national de coordination</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets
Description	L'organisme responsable désigné dans la stratégie nationale devrait coordonner toutes les activités, contrôler l'efficacité du programme et veiller à la disponibilité des ressources financières nécessaires. L'une des premières tâches à accomplir à cet égard est l'établissement d'un mécanisme de coordination, selon toute vraisemblance un comité national de coordination et des organes subsidiaires si nécessaire.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Recensement de toutes les parties concernées et organisation d'une réunion.</li> <li>2 Élaboration et adoption du mécanisme de coordination.</li> <li>3 Mise en œuvre des mécanismes en parallèle avec l'Activité H1.</li> </ol>
Calendrier proposé	Dans un délai de 6 à 12 mois suivant l'adoption de la stratégie nationale
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité à l'aide des ressources existantes.

<b>Activité E4 : Élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets</b>	
Organisme responsable	Gouvernements nationaux
Description	Elles représentent une première étape essentielle pour définir clairement les objectifs de gestion des déchets d'un pays et la manière dont il entend les atteindre. La politique devrait être approuvée au plus haut niveau et cadrer avec les objectifs ou plans nationaux de développement, y compris leurs liens avec des initiatives régionales et mondiales telles que le Plan pour le Pacifique, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la Barbade, le Plan d'application de Johannesburg et les retombées de la réunion de Maurice. Elle devrait par ailleurs désigner le ou les organismes chargés d'activités spécifiques et en particulier l'organisme responsable de superviser son application et de coordonner les activités.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Nomination de l'organisme public chargé de mener les travaux sur la stratégie.</li> <li>2 Consultations avec toutes les parties concernées</li> <li>3 Examen du projet de politique en conseil des ministres et révision le cas échéant.</li> <li>4 Politique adoptée par le gouvernement.</li> <li>5 Mise en œuvre de la stratégie.</li> </ol>
Calendrier proposé	Dans un délai de 6 à 18 mois suivant l'adoption de la stratégie
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs mécanismes internes de financement et, lorsqu'une assistance technique est nécessaire, des ressources externes devraient être sollicitées et fournies dans le cadre de partenariats avec le PROE, d'autres organisations concernées du CORP et des bailleurs.



## Gestion des déchets et mise en œuvre de la stratégie (suite) :

<b>Activité E5 : Élaboration de plans nationaux de gestion des débris issus de catastrophes</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets en consultation avec d'autres organismes le cas échéant.
Description	Les pays et territoires océaniques sont vulnérables aux catastrophes naturelles et sont parfois la scène de troubles civils pouvant produire d'importants volumes de débris. Rares sont ceux qui disposent de plans de gestion de ces débris et cette activité entend combler cette lacune en consultant les parties concernées. Guam travaille actuellement à l'élaboration d'un plan que d'autres pays et territoires pourraient utiliser comme guide.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Mise en place de l'organisme responsable de l'élaboration du plan.</li> <li>2 Consultation des parties concernées et élaboration du plan en accord avec le plan national d'intervention d'urgence ou de gestion des catastrophes.</li> <li>3 Soumission du plan pour examen et approbation par le gouvernement.</li> <li>4 Exécution du plan.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2007
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs mécanismes internes de financement et, lorsqu'une assistance technique est nécessaire, des ressources externes devraient être sollicitées et fournies dans le cadre de partenariats avec le PROE, d'autres organisations concernées du CORP et des bailleurs.

## Collecte des déchets :

<b>Activité F1 : Amélioration progressive des systèmes de collecte existants</b>	
Organisme responsable	Gouvernements nationaux
Description	Le système de collecte fait partie intégrante de tout programme de gestion des déchets. Avec l'élimination des déchets, il représente le volet nécessitant le plus de ressources et devant donc bénéficier de la plus grande attention. Pour que les autres volets opérationnels fonctionnent correctement, le système de collecte doit être à la fois efficace et rationnel. Cette activité entend aider les pays et territoires océaniques à évaluer leurs systèmes de collecte respectifs en vue d'identifier les améliorations nécessaires pour les rendre plus efficaces et rationnels.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Recensement par les gouvernements des systèmes de collecte existants et évaluation de leur efficacité.</li> <li>2 Élaboration d'un programme visant l'amélioration de ces systèmes.</li> <li>3 Communication avec les bailleurs selon les besoins.</li> <li>4 Étude de faisabilité et conception du projet.</li> <li>5 Mise en œuvre du projet.</li> <li>6 Bilan et préparation de rapports avec l'assistance du PROE.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Les ressources et financements requis pour les travaux d'amélioration varieront d'un pays ou territoire à l'autre et seront déterminés au cas par cas.

## Élimination des déchets :

<b>Activité G1 : Amélioration progressive des sites d'élimination existants</b>	
Organisme responsable	Gouvernements nationaux
Description	Cette activité tirera parti des travaux réalisés dans le cadre de l'initiative japonaise de Miyazaki et du projet de démonstration concernant la modernisation de la décharge de Tafaigata au Samoa. Des travaux semblables seront menés dans d'autres décharges de la région. Les incinérateurs de déchets médicaux doivent également être visés. Une assistance technique sera requise dans un premier temps pour les études de faisabilité et les travaux de conception et d'aménagement concernant chaque site. Il est toutefois prévu que les gouvernements mèneront, à terme, ces activités en utilisant leurs propres ressources notamment dans le cas de petites décharges.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Recensement par les gouvernements des sites d'élimination admissibles.</li> <li>2 Communication avec les bailleurs selon les besoins.</li> <li>3 Étude de faisabilité et conception du projet.</li> <li>4 Mise en œuvre du projet.</li> <li>5 Bilan et préparation de rapports avec l'assistance du PROE.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Les ressources et financements requis pour les travaux d'amélioration varieront d'un pays ou territoire à l'autre et seront déterminés au cas par cas.

<b>Activité G2 : Élaboration de techniques d'enfouissement et d'autres méthodes d'élimination des déchets adaptées aux atolls</b>	
Organisme responsable	Gouvernements nationaux avec le concours du PROE et des bailleurs
Description	L'amélioration des décharges réalisée au Samoa présente un intérêt pour la majorité des îles hautes de la région. Il convient toutefois d'adopter une approche différente dans le cas des atolls en raison du peu de terrains disponibles et de la proximité des ressources marines et en eau douce. Un projet de développement devrait être planifié pour les atolls et mis en œuvre au cours des deux prochaines années. L'extension aux autres atolls devrait alors être envisagée en adoptant la même approche que pour l'Activité G1.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Élaboration d'un plan pour les travaux d'amélioration et recherche des fonds et des ressources nécessaires.</li> <li>2 Recensement par les gouvernements sélectionnés de sites potentiels.</li> <li>3 Communication avec les bailleurs selon les besoins.</li> <li>4 Étude de faisabilité et conception du projet.</li> <li>5 Mise en œuvre du projet.</li> <li>6 Bilan et préparation de rapports avec l'assistance du PROE.</li> </ol>
Calendrier proposé	2006-2008 (premier pays ou territoire océanien), puis à partir de 2008 pour tous les autres atolls
Ressources requises	Les ressources et financements requis pour les travaux d'amélioration varieront d'un pays ou territoire à l'autre et seront déterminés au cas par cas

## Élimination des déchets (suite) :

<b>Activité G3 : Aménagement de nouvelles décharges contrôlées</b>	
Organisme responsable	Organisme responsable désigné en liaison avec le comité de coordination
Description	Les décharges de certains pays et territoires océaniques ne peuvent pas être modernisées du fait de leur emplacement, de leur état ou d'autres facteurs. De nouvelles décharges devront donc être aménagées, ce qui nécessitera une planification et une mise en œuvre approfondies.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Étude d'impact sur l'environnement (EIE) en parallèle avec les Activités H2 et H3.</li> <li>2 Choix du site par les gouvernements sur la base de l'EIE.</li> <li>3 Choix d'un cabinet d'architectes et d'ingénieurs et élaboration des plans concernant la fermeture des sites et les activités ultérieures.</li> <li>4 Construction de l'installation.</li> <li>5 Élaboration et mise en œuvre des plans d'exploitation et d'entretien.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité en utilisant en premier lieu leurs ressources internes mais des financements extérieurs pourraient être nécessaires à la construction des installations

<b>Activité G4 : Fermeture de décharges existantes et activités ultérieures</b>	
Organisme responsable	Organisme responsable désigné en liaison avec le comité de coordination
Description	Lorsque l'amélioration d'une décharge existante n'est pas possible, un plan de fermeture approprié comprenant un programme de surveillance à long terme doit être mis en place. Ces mesures permettent de s'assurer que les travaux de fermeture sont réalisés dans les règles et que la décharge fait l'objet d'une surveillance longtemps après sa fermeture. Il est prévu que cette activité sera menée en parallèle avec l'Activité G3.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Évaluation et analyse des installations en parallèle avec les Activités H2 et H3.</li> <li>2 Conception du plan de fermeture et des activités ultérieures.</li> <li>3 Exécution des activités de fermeture.</li> <li>4 Surveillance des activités ultérieures à la fermeture.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité en utilisant en premier lieu leurs ressources internes mais des financements extérieurs pourraient être nécessaires pour la fermeture des sites et les activités ultérieures

## Élimination des déchets (suite) :

<b>Activité G5 : Évaluation des options régionales de gestion des déchets difficiles</b>	
Organisme responsable	PROE
Description	Certains déchets posent des problèmes particuliers aux pays et territoires océaniques en raison de l'absence d'options viables en matière de recyclage ou d'élimination. Il s'agit notamment des carcasses de voitures, des pneus, des appareils électroménagers, des ordinateurs, de la ferraille de qualité inférieure, des piles sèches ou des batteries à éléments humides, des plastiques non recyclables et des couches jetables. Les travaux relevant de cette activité devraient comprendre une évaluation de l'ampleur du problème, des options d'élimination et des mécanismes possibles pour aborder le problème, tels que des redevances sur les produits importés, et la promotion du principe de responsabilité étendue du producteur.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Élaboration d'un cadre de référence détaillé pour les experts-conseils.</li> <li>2 Recherche et obtention de crédits.</li> <li>3 Exécution de l'évaluation, partage des résultats avec la région et les sous-régions et élaboration de recommandations.</li> </ol>
Calendrier proposé	2006-2008
Ressources requises	Le PROE travaillera avec des partenaires potentiels pour déterminer les ressources nécessaires à cette activité sur une base régionale ou sous-régionale

<b>Activité G6 : Nettoyage régional et sous-régional des déchets difficiles</b>	
Organisme responsable	PROE
Description	Cette activité a déjà été proposée par le PROE et devrait être menée en association avec l'Année de lutte contre les déchets (Activité A1). Il n'est pas prévu que les activités de nettoyage soient appliquées à tous les déchets difficiles dans tous les pays et la disponibilité de fonds limitera probablement leur envergure. Des entreprises multinationales devraient être ciblées pour participer à ce travail et ainsi fournir un exemple de la responsabilité étendue du producteur. Les travaux devraient être organisés et coordonnés au niveau régional mais des initiatives nationales devraient également être encouragées. Ces travaux concernent également l'Activité G5.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Préparation de listes de déchets et de sites cibles.</li> <li>2 Recensement des parrains et prestataires de services d'élimination potentiels pour concevoir des activités spécifiques et confirmer les coûts et les budgets.</li> <li>3 Mise en œuvre des activités appropriées.</li> <li>4 Promotion des activités, de préférence en association avec l'Année de lutte contre les déchets.</li> </ol>
Calendrier proposé	2006-2008
Ressources requises	Coûts opérationnels nationaux et régionaux à déterminer au cas par cas

## Planification et suivi des performances :

<b>Activité H1 : Mise en place de systèmes de planification et de surveillance</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets
Description	Cette activité s'inscrit dans le prolongement logique des Activités D1, E1 et E4. Elle devrait être coordonnée par l'organisme responsable en concertation avec les parties concernées le cas échéant. Son principal objectif est la mise en place d'un système permettant de recueillir des informations et de présenter des rapports sur la mise en œuvre des activités de la stratégie nationale. Ces processus devraient être utilisés pour, d'une part, recenser les problèmes de mise en œuvre et y répondre et, d'autre part, identifier les aspects de la stratégie devant être modifiés compte tenu de l'évolution de la situation.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Recensements des besoins de données et de rapports, en concertation avec les administrations concernées.</li> <li>2 Adoption et mise en œuvre d'un système de rapports réguliers.</li> <li>3 Établissement du calendrier des bilans et mise en œuvre.</li> </ol>
Calendrier proposé	Dès l'achèvement de la stratégie nationale
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs mécanismes internes de financement, en bénéficiant de conseils techniques fournis dans le cadre de partenariats avec le PROE et d'autres organisations concernées du CORP

<b>Activité H2 : Collecte et analyse de données sur les déchets</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets
Description	Il est impératif que les pays et territoires océaniques collectent régulièrement des données fiables sur leurs déchets : taux de production, composition, valeur ou coûts économiques des déchets et efficacité des programmes de gestion. Ces données permettront de planifier les futurs besoins d'élimination, de recenser et d'évaluer les possibilités de minimisation des déchets et de contrôler l'efficacité des autres activités menées dans le cadre de la stratégie nationale. Les quantités de déchets devraient être enregistrées de manière continue tandis que l'analyse de leur composition devrait être effectuée à intervalles réguliers en fonction des besoins.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Définition des responsabilités en matière de collecte et d'analyse de données.</li> <li>2 Obtention de conseils sur les méthodologies si nécessaire.</li> <li>3 Lancement de la collecte régulière de données et du programme de gestion de l'information.</li> </ol>
Calendrier proposé	Première étude pendant la phase de planification nationale puis lancement du programme permanent
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs mécanismes internes de financement, en bénéficiant de conseils techniques fournis dans le cadre de partenariats avec le PROE et d'autres organisations concernées du CORP



## Planification et suivi des performances (suite) :

<b>Activité H3 : Planification à long terme</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets
Description	La planification à long terme devrait reposer sur une évaluation des futurs besoins d'infrastructures, notamment de matériel de collecte et d'élimination et de nouveaux sites de décharge. Elle devrait tenir compte de l'évolution escomptée des quantités de déchets découlant des activités de la stratégie, de la croissance démographique et des activités de développement national.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Évaluation des plans existants et des besoins futurs dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale.</li> <li>2 Adoption du calendrier et de la méthodologie de planification puis exécution.</li> </ol>
Calendrier proposé	Évaluations entreprises quelques années après la mise en œuvre de la stratégie nationale puis environ tous les cinq ans.
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs mécanismes internes de financement, en bénéficiant de conseils techniques fournis dans le cadre de partenariats avec le PROE et d'autres organisations concernées du CORP

## Surveillance des impacts sur l'environnement :

<b>Activité I1 : Programme de surveillance systématique des décharges et sites d'élimination</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets
Description	Des programmes de surveillance générale devraient être mis en place dans toutes les décharges et tous les incinérateurs et sur tous les sites d'élimination opérationnels des pays et territoires océaniques. Une assistance extérieure pourrait être nécessaire pour concevoir ces programmes mais la majorité des pays et territoires devrait disposer de tous les services courants nécessaires.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Recensement des sites d'élimination et de décharge.</li> <li>2 Adoption d'une méthodologie de surveillance et d'analyse en laboratoire.</li> <li>3 Conception et exécution du programme d'exploitation et de fermeture.</li> <li>4 Révision du programme tous les 3 à 5 ans.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Une assistance extérieure (PROE) pourrait être nécessaire pour concevoir ces programmes mais la majorité des pays et territoires devrait disposer de tous les services courants nécessaires.

## Industrie des déchets :

<b>Activité J1 : Mise en place d'un système local de recyclage</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination (chargé de la gestion des déchets) en collaboration avec les secteurs public et privé et le PROE (conseils techniques)
Description	L'industrie des déchets étant encore balbutiante, il convient de mettre en place un mécanisme local de recyclage qui stimulera les efforts de développement du secteur au niveau national. Ces structures pourraient alors facilement être utilisées par les organisations régionales pour renforcer les mécanismes visant le développement du secteur du recyclage au sein du processus de gestion des déchets.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Constitution d'un groupe de travail chargé de recenser les sociétés ou particuliers susceptibles de gérer les dispositifs de recyclage : points de collecte, mécanismes de tri, stations de transfert, etc.</li> <li>2 Consultation avec les partenaires et autres bailleurs potentiels concernant les possibilités d'assistance.</li> <li>3 Mise en place de mécanismes et d'incitations pour encourager la participation de l'ensemble du secteur privé.</li> <li>4 Mise en place d'un dispositif local de recyclage.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs ressources internes, en bénéficiant de conseils techniques fournis dans le cadre de partenariats avec le PROE et d'autres parties concernées (internes et externes)

<b>Activité J2 : Évaluation et établissement de partenariats avec le secteur du recyclage</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination (chargé de la gestion des déchets) en collaboration avec les secteurs public et privé et le PROE
Description	Bien que les programmes classiques de recyclage des matières telles que le papier, le plastique PET et le verre ne soient pas viables dans la majorité des pays et territoires océaniques, plusieurs d'entre eux ont montré, grâce à des initiatives bien planifiées et coordonnées, qu'elles peuvent être envoyées à l'étranger en vue de leur recyclage dans des pays où l'industrie des déchets est plus développée. Bon nombre de ces succès reposent sur la participation de partenaires dans les pays et territoires mais également à l'étranger. La participation du secteur privé est une nécessité impérieuse à cet égard. Elle pourrait comprendre des accords avec des particuliers ou des sociétés dans des pays dotés d'une industrie des déchets pour faciliter le transport et vendre les matières recyclables à des sociétés spécialisées.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Constitution d'un groupe de travail chargé de recenser les partenaires potentiels dans les pays dotés d'une industrie des déchets.</li> <li>2 Consultation avec les partenaires et autres bailleurs concernant les possibilités d'assistance.</li> <li>3 Mise en œuvre du processus de recyclage.</li> <li>4 Bilan et rapport (au niveau régional) sur les résultats de l'activité.</li> </ol>
Calendrier proposé	À partir de 2006
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs ressources internes, en bénéficiant de conseils techniques fournis dans le cadre de partenariats avec le PROE et d'autres parties concernées (internes et externes).

## Besoins et mécanismes de financement :

<b>Activité K1 : Examen des besoins de financement et des mécanismes envisageables</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination (chargé de la gestion des déchets) et Trésor public
Description	Le succès d'un programme de gestion des déchets dépend de la disponibilité de crédits et de ressources appropriés. Ces fonds peuvent provenir des comptes/fonds consolidés ou généraux mais devraient préférablement émaner d'autres mécanismes, tels que des redevances d'utilisation, où les revenus perçus sont directement affectés à la gestion des déchets. Cet examen devrait être réalisé en parallèle avec l'élaboration d'une stratégie nationale (Activité E4) et pourrait bénéficier d'une assistance extérieure dans le cas des pays et territoires océaniques ayant une expérience limitée ou inexistante des systèmes « utilisateur-payeur ».
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Constitution d'un groupe de travail.</li> <li>2 Examen des besoins de financement et des mécanismes envisageables en parallèle avec les travaux sur la stratégie nationale (E4), les lois et réglementations (C1).</li> <li>3 Présentation au gouvernement de recommandations sur des méthodes de financement innovantes.</li> <li>4 Mise en œuvre du mécanisme.</li> </ol>
Calendrier proposé	Dans un délai de 6 à 18 mois suivant l'adoption de la politique nationale bien que cette activité puisse nécessiter plus de temps.
Ressources requises	Lorsque les pays et territoires n'ont pas les capacités nécessaires, une assistance extérieure, dont le coût sera déterminé au cas par cas, pourra être fournie. Dans la majorité des cas, les pays et territoires devraient envisager de mener cette activité en utilisant leurs ressources internes existantes.

<b>Activité K2 : Évaluation des mécanismes d'assistance financière aux activités de recyclage et d'élimination</b>	
Organisme responsable	Organisme national de coordination chargé de la gestion des déchets en consultation avec d'autres services publics le cas échéant
Description	Cette activité devrait être menée en parallèle avec les Activités D1, D4 et K1. Elle devrait en particulier évaluer l'utilisation de systèmes de consignes, de redevances anticipées et d'autres mécanismes financiers (mesures économiques incitatives et dissuasives) pour améliorer les programmes de recyclage existants et/ou couvrir les coûts d'élimination des déchets.
Actions proposées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Constitution d'un groupe de travail.</li> <li>2 Examen des mécanismes de financement possibles en parallèle avec les activités sur les stratégies de minimisation des déchets (D1), la stratégie nationale (E4) et les lois et réglementations (C1).</li> <li>3 Consultation des parties concernées au sujet de ces mécanismes.</li> <li>4 Recommandations aux gouvernements.</li> <li>5 Exécution des mécanismes.</li> </ol>
Calendrier proposé	Dans un délai de 12 à 24 mois suivant l'adoption de la politique nationale puis bilans à intervalles réguliers.
Ressources requises	Les pays et territoires océaniques devraient envisager de financer cette activité par le biais de leurs ressources internes, en bénéficiant de conseils techniques fournis dans le cadre de partenariats avec le PROE et d'autres parties concernées

# Annexe 2 : Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie

## Contexte :

Suite à l'adoption de la Stratégie régionale de gestion des déchets par le PROE à sa 16<sup>e</sup> Conférence annuelle, les responsables océaniques concernés se sont réunis pour élaborer le Plan d'action relatif à sa mise en œuvre.

Ils sont généralement convenus que la liste de mesures ci-après correspond aux priorités du Pacifique recensées par les fonctionnaires compétents en la matière. Les priorités spécifiques et l'ordre des mesures de chaque pays et territoire insulaire océanique dépendront de leurs circonstances particulières et des ressources à leur disposition. Le Plan se propose de servir de cadre général et de définir la nature du programme de travail que le PROE mettra en œuvre dans l'intérêt de ses Membres.

Bien que le PROE collaborera avec eux pour réaliser des gains d'efficacité à l'échelle régionale, il ressort de ce Plan que les Membres devront mener un travail considérable pour tirer le meilleur parti des récents progrès enregistrés en matière d'élimination et de planification stratégique.

## Le Plan d'action :

	Membres	PROE
	L'achèvement ou la mise à jour des stratégies nationales est la tâche la plus importante et la plus urgente. Elle aidera le PROE, les Membres et les bailleurs dans leurs travaux ultérieurs.	
1	<p>Mise à jour des informations, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• données financières consolidées ;</li> <li>• analyse du flux de déchets ;</li> <li>• référence aux instruments économiques ;</li> <li>• besoins en formation.</li> </ul>	<p>Fourniture d'assistance et de modèles permettant de définir le coût des différents volets du système de gestion des déchets, mise à jour du modèle sur l'analyse des flux de déchets grâce aux travaux de l'OMS.</p>
	L'achèvement ou la mise à jour des stratégies nationales est la tâche la plus importante et la plus urgente. Elle aidera le PROE, les Membres et les bailleurs dans leurs travaux ultérieurs.	
2	<p>À préparer en vue de l'utilisation d'instruments économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obtention d'informations sur les questions juridiques et politiques potentiellement incompatibles ;</li> <li>• lancement de la consultation avec les entreprises et les collectivités sur les déchets automobiles et les sacs plastique.</li> </ul>	<p>Diffuser des principes directeurs portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un train de mesures (comprenant des instruments économiques) abordant les questions prioritaires : déchets automobiles et sacs plastique ;</li> <li>• des exemples de réussites ;</li> <li>• fourniture de conseils juridiques et économiques.</li> </ul>

Le PROE et ses Membres doivent s'efforcer de réduire les coûts très élevés associés à la gestion des déchets pour contribuer au financement d'améliorations rentables des systèmes actuels.

3	<p>Réduire les coûts du système de gestion des déchets en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établissant les coûts des biens et des plans de maintenance ;</li> <li>• identifiant les possibilités d'économies : établissement des itinéraires, équipement standard, participation du public ;</li> <li>• identifiant les possibilités de participation du secteur privé ;</li> <li>• fournissant des données sur les coûts de mise en décharge (investissement et exploitation) ;</li> <li>• consultant les bailleurs sur les équipements appropriés.</li> </ul>	<p>Aidera les Membres en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fournissant un modèle et une méthodologie ;</li> <li>• fournissant des conseils, un modèle et des programmes de formation des formateurs (mémoire d'accord) ;</li> <li>• fournissant des principes directeurs et une formation sur la sous-traitance et les cahiers des charges ;</li> <li>• distribuant des guides pour les atolls et les îles ;</li> <li>• aidant les Membres lors de leurs négociations avec les bailleurs.</li> </ul>
---	---	---

La minimisation des déchets est la meilleure option sur les plans environnemental et financier. Nos déchets sont essentiellement constitués de matière organique, qui représente une cible évidente pour l'obtention de ressources et la préservation de l'espace disponible en décharge.

4	<p>Pour minimiser les déchets, notamment les déchets verts et organiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• trouver les personnes les plus susceptibles de motiver les populations rurales et urbaines dans les pays ;</li> <li>• mener des programmes de compostage domestique en utilisant des supports de sensibilisation propres aux pays ;</li> <li>• identifier des « champions » aux niveaux des pays et des villages pour mener cette campagne.</li> </ul>	<p>Le PROE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• travaillera avec l'OMS et la FAO sur des programmes conjoints de compostage domestique ;</li> <li>• obtiendra un financement pour le programme régional ;</li> <li>• préparera des supports de base et des programmes de formation des formateurs ;</li> <li>• distribuera des informations sur les nouvelles technologies existantes ou en phase d'essai (couches, bennes écologiques « BiobIN », incinérateurs de déchets d'activités de soins).</li> </ul>
---	--	---

Il est important que les informations disponibles et les enseignements du passé soient accessibles à tous. Les projets pilotes ou de démonstration tels que la décharge semi-aérobique de Fukuoka doivent être portés à la connaissance du public et développés.

5	<p>Pour développer de meilleurs réseaux d'information et faire participer les collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fourniture régulière d'informations au PROE et aux autres Membres (spécialistes des déchets) ;</li> <li>• organisme responsable devant obtenir des informations du PROE et les distribuer au public, aux O.N.G., au gouvernement, etc. ;</li> </ul>	<p>Le PROE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• créera un centre de coordination et de distribution de l'information sur Internet ;</li> <li>• distribuera des documents sous format papier ainsi que sur CD ;</li> <li>• le Réseau océanien d'information sur l'environnement (PEIN) financera l'équipement des Membres ;</li> </ul>
---	--	---



- consultation et élaboration d'un plan intégré à la Stratégie nationale grâce à la recherche et en faisant participer les autres secteurs (santé, environnement, etc.) ;
- utilisation des stratégies existantes et inclusion de résultats et de procédures de suivi clairement définis.
- communiquera aux Membres les enseignements tirés du Programme des eaux internationales ;
- participera à la consultation et au marketing social.

Les déchets difficiles consomment une part disproportionnée de nos ressources. Une approche régionale pourrait réduire ces coûts. Les premiers déchets devant être ciblés sont les déchets automobiles, l'amiante et le plastique.

6	<p>Concernant les carcasses de voitures, les Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliseront une étude pour quantifier les volumes de vieux métaux présents dans leur pays ;</li> <li>• recenseront et évalueront les systèmes/ entreprises de collecte et les coûts associés ;</li> <li>• recenseront les besoins de stockage et autres ;</li> <li>• mettront en œuvre les activités appropriées.</li> </ul>	<p>Le PROE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparera des listes des déchets et de leur emplacement ;</li> <li>• recensera des parrains et prestataires de services de transports maritimes potentiels pour concevoir des activités spécifiques et confirmer les coûts et les budgets ;</li> <li>• attirera l'attention sur les activités menées, de préférence en parallèle avec l'Année de lutte contre les déchets et les initiatives de communication existantes aux niveaux régional et national.</li> </ul>
7	<p>L'amiante sera géré en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisant des études sur les volumes et le type d'amiante (lié ou en fibres) présents au niveau national ;</li> <li>• déterminant l'option privilégiée et les coûts associés ;</li> <li>• mettant en œuvre l'option sélectionnée en se fondant sur les conseils fournis.</li> </ul>	<p>Le PROE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparera et fournira des conseils techniques sur les options disponibles pour aborder le problème de l'amiante au niveau national ;</li> <li>• acquerra et distribuera des supports de sensibilisation concernant l'amiante et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.</li> </ul>
8	<p>Les plastiques seront gérés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparant des listes des différents types de plastiques biodégradables et non biodégradables ;</li> <li>• réalisant une étude pour déterminer les volumes et types de plastiques présents au niveau national ;</li> <li>• recensant et évaluant les systèmes/ entreprises de collecte et les coûts associés ;</li> <li>• mettant en œuvre les systèmes et exécutant les activités nécessaires en les portant à la connaissance du public.</li> </ul>	<p>Le PROE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparera un répertoire des entreprises de recyclage en précisant les matières traitées (ferreuses, non ferreuses, PET, cartons, etc.) ;</li> <li>• évaluera les systèmes régionaux de recyclage en utilisant le modèle PIRRI ;</li> <li>• recensera des parrains et prestataires de services d'élimination potentiels pour concevoir des activités spécifiques et confirmer les coûts et les budgets ;</li> <li>• coordonnera la mise en œuvre du recyclage régional.</li> </ul>

L'évaluation des capacités et la formation sont essentielles au succès durable de la gestion des déchets.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 9 | <p>L'évaluation des capacités nationales (y compris des administrations locales, provinciales, etc.) et la formation nécessaire seront abordées en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• réalisant une évaluation des besoins avec les services de mise en valeur des ressources humaines des gouvernements, des chambres de commerce et organisations équivalentes et des O.N.G. nationales ;</li><li>• préparant une liste du personnel formé présent dans le pays ;</li><li>• élaborant un plan de mise en valeur des ressources humaines fondé sur les besoins et lacunes recensés lors de l'évaluation des capacités ;</li><li>• coordonnant avec les gouvernements nationaux une formation spécifique pour le personnel des administrations locales.</li></ul> | <p>Le PROE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• établira une association d'experts et de spécialistes en gestion des déchets solides ;</li><li>• obtiendra l'appui des bailleurs et d'organisations techniques telles que le PROE, le JICA, l'OMS et d'autres organisations pertinentes ;</li><li>• étendra la formation régionale et nationale au personnel du secteur privé et des O.N.G. ;</li><li>• utilisera des contrats pour identifier les besoins en capacités ;</li><li>• formera les entreprises privées pour que leurs opérations répondent aux besoins des gouvernements et à d'autres exigences spécifiées.</li></ul> |
|---|--|--|

La majorité des pays sont constitués d'atolls ou de très petites îles et sont confrontés à des problèmes très particuliers pour gérer leurs déchets.

- |    |   |   |
|----|---|---|
| 10 | <p>Ces besoins seront abordés en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• suscitant la participation des collectivités, des responsables religieux et locaux et de la jeunesse pour minimiser, recycler, composter et éliminer correctement les déchets ;</li><li>• se concentrant sur le compostage qui est à la fois bénéfique en matière de fertilité des sols, d'évapotranspiration et de contamination par lixiviation et peu coûteux ;</li><li>• évaluant les instruments juridiques et d'application nécessaires pour régir la gestion des déchets ;</li><li>• évaluant les mécanismes de financement tels les systèmes de consigne pour les conteneurs ou les déchets difficiles et les taxes.</li></ul> | <p>Le PROE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• élaborera un guide sur les meilleures pratiques de gestion des déchets sur les atolls, couvrant les contrôles à l'importation, la gestion des décharges, les systèmes de collecte et de tri et les déchets encombrants ;</li><li>• travaillera avec les bailleurs pour expérimenter des méthodes d'élimination ;</li><li>• diffusera des informations sur les mesures incitatives éprouvées visant la minimisation des déchets par les entreprises et le public ;</li><li>• distribuera des outils pédagogiques pouvant être adaptés aux besoins locaux ;</li><li>• recensera les possibilités de coopération régionale.</li></ul> |
|----|---|---|

Les instruments juridiques fournissent un important cadre réglementaire et une équité commerciale pour les entreprises. Les règlements risquent toutefois d'être inefficaces s'ils ne sont pas accompagnés de mesures d'application.

11

Les Membres :

- évalueront les moyens non juridiques et moins coûteux susceptibles de promouvoir la coopération : participation des collectivités, mémorandums d'accord, accords volontaires, etc. ;
- recenseront les lois devant être élaborées ou amendées ;
- évalueront leurs ressources et la volonté de la police et des tribunaux en matière de respect des lois ;
- identifieront des correspondants devant faciliter les contacts juridiques avec le PROE et les autres parties prenantes en matière d'assistance technique.

Le PROE :

- distribuera des listes de contrôle pour la rédaction des instruments ;
- participera à la rédaction ou identifiera des partenaires pouvant y contribuer ;
- coordonnera l'échange d'informations sur les nouvelles lois et les méthodes non juridiques éprouvées ;
- fournira une assistance sur les codes d'usages, les plans de gestion de l'environnement et les mécanismes d'autovérification ;
- fournira une équipe pluridisciplinaire pour l'assistance technique.